Nations Unies S/PV.9064

Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9064e séance
Mercredi 15 juin 2022, à 10 heures
New York

Président :	Mme Xhaçka/M. Hoxha	(Albanie)
Membres :	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis	Mme Nusseibeh
	États-Unis d'Amérique	Mme Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gasri
	Gabon	M. Biang
	Ghana	Mme Osei-Asare
	Inde	M. Tirumurti
	Irlande	Mme Byrne Nason
	Kenya	Mme Toroitich
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	Mme Haugsbakken
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Tenir les promesses : le rôle des organisations régionales dans l'application du programme sur les femmes et la paix et la sécurité face aux troubles politiques et aux prises de pouvoir par la force

Lettre datée du 4 juin 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/457)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les femmes et la paix et la sécurité

Tenir les promesses : le rôle des organisations régionales dans l'application du programme sur les femmes et la paix et la sécurité face aux troubles politiques et aux prises de pouvoir par la force.

Lettre datée du 4 juin 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/457)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bulgarie, Canada, Chili, Croatie, Égypte, Équateur, Espagne, Finlande, Géorgie, Grèce, Guatemala, Indonésie, Italie, Jordanie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Maroc, Namibie, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Thaïlande, Türkiye, Ukraine, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^me^ Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; S. E. M^me^ Helga Maria Schmid, Secrétaire générale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; M^me^ Bineta Diop, Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ; S. E. M^me^ Stella Ronner-Grubačić, Ambassadrice de l'Union européenne pour le genre et la diversité ; et M^me^ Haifa Abu Ghazaleh, Sous-Secrétaire générale et Cheffe du Secteur des affaires sociales de la Ligue des États arabes.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/457, qui contient le texte d'une lettre datée du 4 juin 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général ainsi qu'aux Ministres et autres représentantes et représentants de haut niveau présents aujourd'hui. Leur participation souligne l'importance du sujet abordé.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Secrétaire général António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : L'égalité des genres offre un chemin pour parvenir à la paix durable et prévenir les conflits, et pourtant nous allons dans le sens opposé. Les conflits d'aujourd'hui amplifient les inégalités liées au genre, la pauvreté, les dérèglements climatiques et d'autres formes d'inégalité. Les femmes et les filles sont touchées de manière particulière et disproportionnée par la violence et par les effets socioéconomiques à long terme de ces crises en cascade. Des millions de filles sont déscolarisées et n'ont aucune perspective de formation, d'emploi ou d'indépendance financière. Un nombre croissant de femmes et de filles sont victimes de violences au sein de leur foyer.

Dans certains pays, des extrémistes et des acteurs militaires ont pris le pouvoir par la force, annulant les engagements antérieurs en matière d'égalité des sexes et persécutant les femmes qui vaquent simplement à leurs occupations quotidiennes.

Dans le monde entier, la récente désaffection pour les politiques inclusives montre une fois de plus que la misogynie et l'autoritarisme se renforcent mutuellement et sont incompatibles avec des sociétés stables et prospères.

Nous nous réunissons plusieurs fois par an pour parler de cette question. Il y a un consensus entre les États Membres sur l'importance de ce programme. Je publie régulièrement des rapports et le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions. Mais sur le terrain, la situation est en train de régresser. La raison en est simple.

L'égalité des femmes est une question de pouvoir. Les impasses politiques et les conflits prolongés d'aujourd'hui ne sont que les derniers exemples de la façon dont les déséquilibres de pouvoir et le patriarcat continuent de nous nuire.

En Afghanistan, les Taliban ont nommé un Gouvernement d'hommes, fermé les écoles de filles,

interdit aux femmes de montrer leur visage en public et restreint leurs droits, même celui de sortir de chez elles. Près de 20 millions de femmes et de filles afghanes sont réduites au silence et cachées.

Au Myanmar, une grande partie des organisations de femmes ont été contraintes de fermer depuis le coup d'État militaire. Leurs bureaux ont été attaqués et saccagés, et des militantes ont été arrêtées. Beaucoup ont fui le pays. Les femmes ne peuvent pas s'exprimer ouvertement et n'ont aucun moyen de participer à la vie politique.

Au Mali, les femmes deviennent de plus en plus pauvres et marginalisées à mesure que les coups d'État militaires s'enchaînent dans le pays et que la menace que font peser les extrémistes s'accroît.

L'invasion russe de l'Ukraine a contraint des millions de femmes et d'enfants à fuir leur pays du jour au lendemain, les exposant ainsi à un risque élevé de traite et d'exploitation de toutes sortes.

La semaine dernière, le Conseil de sécurité a appris qu'au 3 juin, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme avait reçu 124 signalements de violences sexuelles liées au conflit dans toute l'Ukraine, la plupart commises contre des femmes et des filles. Nous savons que pour chaque femme qui dénonce ces crimes horribles, il y en a probablement beaucoup d'autres qui restent silencieuses ou dont les témoignages ne sont pas enregistrés.

Les réfugiées assument des rôles de premier plan et appuient la réponse dans les pays d'accueil. En Ukraine, les femmes qui ont choisi de ne pas évacuer sont en première ligne pour ce qui est des soins de santé et des aides sociales. Il est important que les Ukrainiennes participent pleinement à tous les efforts de médiation.

Au Soudan, deux ans après la célébration du rôle des femmes dans la révolution, un autre coup d'État a interrompu la transition et anéanti ces espoirs. Des auteurs présumés de violations des droits de l'homme restent au pouvoir, les réformes essentielles sont reportées et la violence contre les femmes continue.

Dans tous ces conflits, les hommes sont au pouvoir et les femmes sont exclues, leurs droits et libertés délibérément pris pour cibles.

Lorsqu'un conflit éclate, les pays voisins et les organisations régionales peuvent avoir une influence considérable en termes de priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité en veillant à ce que les engagements soient respectés. Je suis donc heureux que des représentants de l'Union européenne, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe se soient joints à nous aujourd'hui. Notre collaboration avec ces organisations sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité se traduit non seulement par des déclarations et des résolutions communes, mais aussi par notre travail quotidien sur le terrain.

Au Soudan, par exemple, nous travaillons en étroite collaboration avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, par le biais d'un mécanisme trilatéral, pour réorienter le processus politique vers un ordre constitutionnel convenu et légitime. Lors du lancement des pourparlers intra-soudanais, les trois émissaires ont demandé à chaque délégation de veiller à ce qu'au moins 40 % des participants soient des femmes.

Nous avons également appuyé la formation d'un groupe autonome de Soudanaises de toutes les régions ayant une expérience en matière d'égalité des sexes et ayant déjà travaillé sur les droits des femmes au niveau local, afin d'intégrer le point de vue des femmes aux discussions politiques. J'exhorte les organisations régionales à renforcer leur collaboration avec ce groupe.

En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, nous travaillons en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Notre collaboration dans le domaine des femmes et de la paix et la sécurité concerne notamment la planification et la programmation conjointes, ainsi qu'une action commune avec les plateformes de la société civile afin de garantir la participation des femmes aux efforts d'alerte précoce et de médiation.

Au cours des cinq dernières années, nous avons également approfondi notre collaboration avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur ces questions. Elle sera cruciale pour trouver une solution à la crise au Myanmar qui reflète les besoins de toute la population du pays, y compris les femmes de la diaspora et celles vivant dans les camps de réfugiés rohingya au Bangladesh.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'Organisation des Nations Unies continue de montrer son engagement en faveur des femmes et des organisations de la société civile qui œuvrent pour la paix

à travers leurs missions politiques et de consolidation de la paix déployées dans le monde entier.

En Afghanistan, nous défendons sans ambiguïté les droits fondamentaux des femmes et des filles, notamment le droit de terminer leur éducation et d'exercer une profession. Je félicite le Conseil pour son appui unanime en ce sens.

Dans le cadre de toutes nos missions politiques et de maintien de la paix, nous continuons de venir en aide aux personnes qui ont subi des violences sexuelles et d'investir dans des partenariats avec des dirigeantes et des artisanes de la paix au niveau local, y compris en augmentant le nombre de femmes dans les effectifs à tous les niveaux.

Nous œuvrons notamment au maintien de la parité atteinte début 2021 aux échelons les plus élevés, soit aux rangs de chef et chef adjoint de mission.

Il est essentiel de soutenir les rescapées des violences sexuelles ainsi que les militantes et les artisanes de la paix. Les faits montrent de plus en plus clairement que la protection des droits des femmes, notamment leur droit à une participation égale à tous les niveaux, est essentielle pour la consolidation et le maintien de la paix.

La participation des femmes aux activités de médiation et à la prise de décisions est essentielle au règlement des conflits. Leurs analyses sont indispensables pour comprendre la dynamique des conflits et élaborer des stratégies efficaces de prévention et d'intervention. Des études montrent également que la participation active des femmes à la consolidation de la paix augmente les chances de parvenir à une paix durable. C'est pourquoi nous devons atteindre une parité totale dans le domaine de la surveillance des élections, de la réforme du secteur de la sécurité, du désarmement et de la démobilisation, ainsi que dans les systèmes judiciaires, y compris par l'établissement de quotas.

C'est l'une des raisons pour lesquelles un projet de nouvel Agenda pour la paix, qui est présenté dans mon rapport sur *Notre Programme commun* (A/75/982), place les femmes et les filles au cœur des politiques de sécurité. Mais malgré une efficacité qui n'est plus à prouver, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité continue d'être contesté, et même de subir des revers à travers le monde. Je demande instamment aux membres du Conseil et à tous les États Membres de réfléchir aux causes de cette tendance.

Alors même que l'importance du rôle des femmes à la table des négociations semble faire consensus, j'exhorte les participants à s'interroger sur les raisons pour lesquelles il existe toujours un écart aussi béant dans la participation, ainsi que dans le respect des engagements pris en faveur de la protection des femmes, de leurs droits humains et de leur dignité. Je les invite à s'engager à accroître le soutien apporté aux femmes dans la société civile, ainsi qu'à leurs efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

À l'heure où les crises se multiplient, la communauté internationale doit poursuivre des stratégies qui ont fait leurs preuves pour le maintien de la paix et de la stabilité. La protection et la promotion des droits des femmes en font partie. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité constitue l'un de nos meilleurs atouts pour bâtir un avenir plus pacifique sur une planète viable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Bahous.

M^me^ Bahous (*parle en anglais*) : Comme vient de le dire le Secrétaire général, notre monde est confronté au plus grand nombre de conflits violents depuis 1945. Selon certaines estimations, la démocratie dans le monde régresse pour la seizième année consécutive. Les changements climatiques creusent les inégalités et alimentent les tensions. Comme dans toutes les crises et tous les conflits, la sécheresse et la désertification augmentent directement la violence fondée sur le genre.

Ces facteurs interdépendants nous empêchent tous de réaliser nos aspirations et ce sont les femmes et les filles qui subissent le plus les conséquences des conflits ou des coups d'État. Cette situation ne peut pas continuer. Elle est contraire à tout ce qui a été convenu et décidé dans cette salle, à commencer par la résolution 1325 (2000). Elle va à l'encontre de notre promesse collective énoncée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour un avenir plus durable et pacifique.

Nous avons également pris cet engagement en mars à la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, qui a abouti aux toutes premières conclusions consensuelles sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre des questions liées au climat, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe. Nous devons tous œuvrer de concert pour tenir les promesses faites

durant cette session de la Commission de la condition de la femme.

La guerre et les conflits ont une incidence sur l'ensemble du cycle de vie des femmes et des filles, de la perturbation de l'éducation aux mariages forcés précoces, en passant par la violence sexuelle et fondée sur le genre, l'insuffisance des moyens de subsistance, l'insécurité alimentaire, le manque d'accès au logement et aux services d'assainissement et le non-respect de leur dignité. Tout cela conduit à des reculs de plusieurs décennies.

Prenons l'exemple de l'Ukraine, où la guerre dure maintenant plus de 100 jours marqués par des souffrances. Les informations faisant état de violences sexuelles se multiplient, la traite des êtres humains s'intensifie et des millions de personnes, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées, ont fui leur foyer. En Syrie, 11 ans de conflit ont entraîné une recrudescence des mariages forcés précoces, des violences fondées sur le genre et des déplacements massifs. Au Sahel, la montée de l'extrémisme violent exacerbe les inégalités, l'insécurité alimentaire et la violence. Dans tous ces conflits, les femmes sont confrontées à des menaces supplémentaires en ce qui concerne leurs corps, leurs moyens de subsistance et leur sécurité. Néanmoins, elles risquent leur vie en tant que dirigeantes au sein de leurs communautés, cheffes de famille, architectes de la paix et médiatrices.

En 2000, par la résolution 1325 (2000), nous avons convenu de protéger les femmes et les filles dans les situations de conflit et de veiller à ce que les femmes soient au centre des initiatives de paix. Nous avons renforcé ces engagements en adoptant neuf résolutions ultérieures.

Bon nombre de pays représentés dans cette salle ont également pris des engagements nationaux, notamment au moyen de plans d'action nationaux sur la résolution 1325 (2000). Aujourd'hui, il existe 100 plans d'action nationaux dans le monde. Je me félicite de ce chiffre historique. Même pendant la situation difficile de ces dernières années, les États Membres ont poursuivi ces efforts. Les Émirats arabes unis, le Malawi et le Maroc font partie des pays qui, l'année dernière, ont annoncé l'adoption de leur premier plan d'action national sur la résolution 1325 (2000).

La plupart des organisations régionales se sont également engagées dans cette voie. Douze organisations régionales ont adopté des plans d'action sur les femmes et la paix et la sécurité, contre cinq en 2015, lorsque nous avons célébré le quinzième anniversaire de la résolution. Nous remercions les organisations régionales de leurs efforts.

Nous avons constaté que lorsque les États Membres se réunissent et prennent des engagements dans le cadre des organisations régionales, des mesures au niveau national suivent souvent. Par exemple, lorsque la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est engagée à atteindre cet objectif, 12 des 15 pays de cette région ont fait de même. L'Union africaine s'est engagée à ce que la moitié de ses membres adoptent des plans d'ici à 2020 et a dépassé cet objectif.

Les organisations régionales jouent également un rôle clef dans le développement des réseaux de médiatrices. Presque toutes les régions et sous-régions ont désormais au moins un réseau de ce genre. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dispose d'un registre de femmes spécialistes des questions relatives à la paix et la médiation depuis 2018. Le Réseau des femmes d'influence en Afrique compte désormais 29 branches nationales et FemWise-Africa dépêche régulièrement ses membres dans le cadre des processus de paix et des dialogues nationaux dirigés par l'Union africaine.

Plus récemment, des réseaux qui couvrent le Cône Sud de la région des États arabes et des Amériques ont été mis en place. L'Alliance des réseaux de médiatrices arabes est la première du genre, qui rassemble des dirigeantes arabophones qui seront déployées dans des processus de médiation locaux et régionaux. J'encourage tous les États Membres à faire appel à ces réseaux.

Pourtant, malgré tous ces progrès institutionnels, chaque fois qu'il y a des négociations politiques ou des pourparlers de paix, nous devons presque toujours poser cette question : « où sont les femmes ? ». La raison est simple, c'est que nous n'avons pas pleinement respecté nos engagements.

Prenons l'exemple du Sahel, où nous avons le Groupe des cinq pour la Plateforme des femmes du Sahel, le Réseau Paix et sécurité des femmes dans l'espace CEDEAO, le Réseau ouest-africain des jeunes femmes leaders et d'autres encore. De nombreux membres du Conseil de sécurité sont membres du Groupe des amis sur les femmes du Sahel, coprésidé par l'Union africaine et l'Union européenne. Pourtant, nous constatons souvent que les analyses et les contributions de cette plateforme

ne sont pas reflétées de manière adéquate dans les mises à jour sur la situation politique.

Dans la région des Grands Lacs, on investit beaucoup dans la mobilisation des femmes et des acteurs de la paix et de la sécurité. Les Ministres des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs viennent d'adopter un nouveau plan et nous avons le Forum régional des femmes et le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs.

Toutefois, ces activités ne semblent avoir aucun lien avec les pourparlers politiques visant à trouver une solution à la montée de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo, où une augmentation des attaques du Mouvement du 23 Mars et des Forces démocratiques alliées et l'influence croissante de Daech ont de nouveau donné lieu à un nombre élevé de meurtres, de viols, d'enlèvements et de déplacements de Congolaises.

Nous devons veiller à ce que les réseaux et les plateformes des femmes fassent partie intégrante des volets politiques, à garantir la participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes et à ce que leurs voix et leurs solutions soient entendues et prises en compte. Je demande que le système multilatéral – nous tous –, défende nos valeurs avec la même détermination que le mouvement des femmes. Je demande que nous ne soyons pas découragés par les défis actuels et les évolutions négatives. Pour ce faire, nous devons honorer nos engagements et veiller à ce que les voix des dirigeantes soient pleinement prises en compte dans toutes les interventions. Nous devons veiller à ce que les femmes fassent partie intégrante des processus de recherche de solutions pacifiques et des mécanismes de relèvement et de prévention.

Lorsque les organisations régionales organisent des négociations, il ne faut pas qu'elles aient à demander où sont les femmes. Elles doivent garantir que les femmes sont présentes, participent à part entière, avec leurs propres vécus, leurs connaissances et leur vision de l'avenir.

Comme l'a confirmé la récente évacuation de défenseurs des droits de l'homme et d'autres personnes de l'Afghanistan, nous devons tous faire davantage pour garantir un appui, une protection et, dans de nombreux cas, l'asile, une relocalisation temporaire ou un statut protégé aux personnes en danger qui font face à des persécutions fondées sur le genre.

Les organisations régionales peuvent encourager ces réformes, tant au niveau de la législation que des procédures administratives, parmi leurs membres. Il y a moins d'un mois, le Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle recommandation visant à protéger les droits des migrantes, des demandeuses d'asile ou des réfugiées, suite au déplacement de millions d'Ukrainiens.

Rappelons également que les organisations de la société civile sont des partenaires essentiels dans de telles situations, mais qu'elles paient souvent un lourd tribut lorsque les conflits commencent et que leurs financements sont mis en péril.

L'année dernière, le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire a soutenu 215 organisations de la société civile, et a ainsi apporté une assistance, directement et indirectement, à 10,6 millions de personnes, notamment des femmes et des filles déplacées de force, handicapées ou rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre. Le Fonds a également facilité l'évacuation de plusieurs Afghanes et des personnes à leur charge après la prise du pouvoir par les Taliban, en fournissant des fonds d'urgence ponctuels indispensables. Le Fonds apporte également un appui vital aux organisations de femmes en Ukraine qui restent dans le pays et continuent de fournir des services.

Au Mali, le Fonds a directement appuyé les jeunes femmes en leur offrant des occasions de diversifier leurs revenus, de créer des entreprises et de faire du commerce. En investissant dans les moyens de subsistance, nous investissons dans l'avenir et dans un relèvement inclusif et durable.

Pour terminer, j'espère que ces exemples nous serviront de source d'inspiration. Pour notre part – je parle ici d'ONU-Femmes et de ses partenaires –, nous comptons faire bien davantage. Mais nous avons besoin que la communauté internationale, y compris toutes les organisations régionales, continue de nous témoigner de sa solidarité et honore pleinement les engagements que nous avons pris envers les femmes et les filles dans les situations de conflit.

C'est ainsi que nous rétablirons l'équilibre, que nous aurons une chance de parvenir à la paix et que nous défendrons, ensemble, nos valeurs communes. La paix et la sécurité auxquelles nous aspirons ne seront possibles que si les femmes jouent un rôle central.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Bahous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Schmid.

M^me^ Schmid (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de cette occasion de prendre la parole dans le débat public d'aujourd'hui sur l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est une priorité de premier ordre pour l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et pour moi personnellement.

Nous vivons des temps extrêmement difficiles. La guerre de la Russie contre l'Ukraine a un effet dévastateur sur les civils innocents et les infrastructures et va directement contre les principes fondamentaux qui sous-tendent l'ordre de sécurité de l'Europe et du monde. Les femmes et les filles sont victimes de viols et très vulnérables aux risques de la traite et de la violence. Les conséquences de la guerre contre l'Ukraine menacent également la sécurité alimentaire et énergétique. Les prix des denrées alimentaires et des produits de base augmentent, ce qui a des retombées économiques et humanitaires désastreuses sur les ménages les plus pauvres, dont beaucoup sont en fait dirigés par des femmes. En Ukraine, les communautés sont exposées non seulement à la violence et à la destruction, mais aussi à la pollution de l'air et de l'eau, et à la contamination par des déchets dangereux, y compris la pollution radioactive, qui ne s'arrête pas à la frontière.

Les femmes sont souvent les principales gestionnaires de leur foyer, et elles comptent sur les ressources naturelles. Cependant, elles se heurtent à des obstacles persistants à leur participation véritable aux mécanismes de gouvernance et aux processus de décision qui concernent les ressources naturelles. En outre, nous continuons de subir les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a creusé les inégalités de genre et accru le poids des changements climatiques, comme l'oratrice qui m'a précédée l'a souligné à juste titre. En ces temps difficiles, il est crucial de veiller à ce que les femmes jouent un rôle non seulement dans la consolidation de la paix et le règlement des conflits, mais aussi dans la prise de décisions en général.

L'OSCE joue un rôle capital à cet égard. Notre approche est holistique. Nous appuyons le leadership des femmes et leur participation directe aux processus de paix, ainsi qu'à la reconstruction et à la réconciliation après les conflits. En coopération avec ONU-Femmes Moldova, nous avons fourni un appui ciblé au renforcement des capacités à des négociatrices de la République de Moldova des deux côtés du Dniestr. La Mission de l'OSCE en République de Moldova reste en liaison étroite avec l'ONU sur le terrain afin d'établir un comité consultatif de femmes pour le processus de règlement de la question de la Transnistrie.

J'ai une foi immense dans le travail en réseau. Nous soutenons les réseaux de femmes. En 2021, j'ai lancé la plateforme de travail en réseau de l'OSCE à l'usage des dirigeantes et notamment des artisanes de la paix et des médiatrices. Cette plateforme réunit notamment des Ukrainiennes et des Afghanes, et je tiens à dire au passage – comme d'autres y ont aussi fait référence aujourd'hui – que la situation des femmes et des filles en Afghanistan est particulièrement consternante, de telle sorte que je souscris totalement à l'appel du Secrétaire général à ce sujet.

Avec notre réseau, nous essayons d'appuyer les femmes impliquées dans des activités de consolidation de la paix et de leur donner la possibilité de partager expériences et pratiques dans un espace sûr. Nous amplifions les voix des femmes. J'ai récemment organisé une réunion spéciale avec des Ukrainiennes, parmi lesquelles il y avait des artisanes de la paix et des travailleuses humanitaires de première ligne. Nous avons discuté de l'incidence de la guerre sur leur vie quotidienne, pris connaissance de leurs besoins concrets et entendu leurs recommandations concernant ce que l'OSCE et ses États participants pourraient faire. Non seulement les recommandations irrigueront nos actions futures en Ukraine, mais elles étayeront aussi le dialogue au niveau local.

Nous venons en aide aux rescapées de la violence fondée sur le genre. Nous le faisons en renforçant les capacités des prestataires de services, en constituant des réseaux entre les centres de ressources pour les femmes et en élaborant des programmes de formation à l'intention des secteurs de la police et de la justice sur le traitement des affaires de violence domestique. Nous fournissons une assistance à la prévention de la traite des êtres humains, notamment en adressant aux États des recommandations précises pour la lutte contre les risques d'exploitation en ligne.

Nous favorisons la participation et le rôle de direction des femmes dans le secteur de la sécurité, en particulier dans les domaines de la prévention des conflits, de la maîtrise des armements et du désarmement. À cette date, plus de 320 jeunes femmes de toute la région de l'OSCE ont participé au cours de formation de notre programme de bourses pour la paix et la sécurité, initiative menée conjointement avec le

Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, ce qui leur a permis d'approfondir leur connaissance de la prévention des conflits, de la maîtrise des armements et du désarmement.

À l'OSCE, nous nous efforçons également de montrer l'exemple. Plus de deux tiers des États participants ont adopté des plans d'action pour appliquer la résolution 1325 (2000), et plus de 40 % des postes de direction de l'organisation sont occupés par des femmes.

Ce ne sont là que quelques exemples des contributions qu'apportent les organisations régionales telles que l'OSCE. Comme toujours, il faut faire davantage pour arriver à une pleine coopération au niveau international et régional. Pour tenir notre promesse de promouvoir l'égalité des genres, nous devons aller encore plus loin, en œuvrant de concert pour qu'il soit dûment répondu aux besoins des femmes en période de conflit et qu'elles participent aux processus de décision à tous les niveaux, ce qui comprend aussi la très importante dimension législative.

L'OSCE est engagée en faveur de l'égalité des genres. Nous sommes attachés à notre coopération étroite avec l'ONU. Nous sommes déterminés à travailler ensemble dans toute notre région et avec nos partenaires du monde entier au service de la paix et de la sécurité, et l'égalité des genres est cruciale à cet effet.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Schmid de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Diop.

M^me^ Diop (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Madame la Présidente, de vous féliciter et, à travers vous, la République d'Albanie, de diriger les travaux du Conseil de sécurité en ce mois de juin 2022, et d'avoir fait en sorte que nous consacrions la présente séance sur les femmes et la paix et la sécurité au rôle des organisations régionales dans l'application du programme sur les femmes et la paix et la sécurité face aux troubles politiques et aux prises de pouvoir par la force. Le thème est en effet d'actualité, en particulier à l'heure où les changements anticonstitutionnels de gouvernement, y compris la résurgence des coups d'État militaires, se multiplient sur le continent africain, avec de terribles conséquences sur la sécurité humaine des femmes et des filles, y compris l'accès aux services et droits socioéconomiques.

Il n'y a qu'à citer la situation dans la région du Sahel, où les attaques terroristes continuent d'avoir cours. Les femmes elles-mêmes disent qu'elles sont doublement touchées : non seulement par les coups d'État, mais également par les attaques terroristes.

Souvent, nous le savons, les maux qui aboutissent à un coup d'État militaire sont l'exclusion des femmes et l'inégalité de genre, quand une moitié de l'humanité subit constamment l'exploitation économique et sociale, la privation et le déni des droits politiques. La violence contre les femmes, la pauvreté liée au genre et l'exclusion des femmes de la prise de décisions politiques et économiques ne sont pas uniquement des exemples d'inégalité entre les sexes, mais aussi les indicateurs d'une gouvernance faible et non démocratique qui piétine les droits humains des gens. Nous pourrions donc dire qu'un coup d'État ne corrige pas une situation comme celle que je viens de décrire, mais l'exacerbe au contraire.

La recherche a prouvé que l'inégalité de genre était la première forme d'inégalité, qu'elle était le premier indice de la fragilité de la paix, et que la pleine participation de tous les citoyens, hommes et femmes, était la meilleure manière de bâtir des démocraties pérennes, de réduire les conflits et de réaliser le développement humain. C'est la raison d'être du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et, s'il est pleinement mis en œuvre, il contribuera à remédier à cette situation dévastatrice.

En Afrique, nous continuons de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en dépit de la multiplication des coups d'État et de la dégradation des conditions de sécurité. À l'heure actuelle, 58 % de nos États membres ont adopté des plans d'action nationaux, et nombre d'entre eux prendront la parole dans le cadre du présent débat public.

Je tiens en outre à souligner que l'Union africaine dispose d'outils solides, notamment l'Architecture africaine de gouvernance, qui est l'organe central chargé de promouvoir la bonne gouvernance, ainsi que l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Il est essentiel qu'elles soient pleinement mises en œuvre, raison pour laquelle nous devons nous concentrer sur la manière dont l'ONU pourrait collaborer avec l'Union africaine pour ce faire. Je crois que cela permettrait d'éviter la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui en garantissant la bonne gouvernance, l'accès aux ressources et la prévention des conflits au moyen du dialogue et de l'inclusion.

Il convient tout particulièrement de reconnaître que les femmes doivent participer à la prise de décisions et jouer un rôle de premier plan. Je salue les efforts déployés par le Secrétaire général pour travailler en étroite collaboration avec le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, afin de s'assurer que nous mettons en œuvre ces deux architectures en Afrique. Nous remercions aussi l'ONU de son appui au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Dans son dernier rapport paru cette année, mon bureau a mené une étude au Sahel avec le concours du Luxembourg. Cette étude a mis en évidence les multiples répercussions des coups d'État et de l'insécurité qui en découle, des changements climatiques et de la pandémie sur la situation des femmes au Sahel, où les droits et libertés fondamentaux des femmes, la prestation de services, l'accès à la nourriture, les moyens de subsistance et la protection contre la violence et la maltraitance se sont détériorés.

Aussi, afin de promouvoir l'inclusion des femmes dans les efforts de paix et de sécurité, nous avons mis en place plusieurs outils, dont je citerai quelques-uns.

Tout d'abord, en collaboration avec le Réseau des femmes d'influence en Afrique, nous menons une mission de solidarité dans le cadre de laquelle nous allons sur le terrain pour parler avec des femmes qui sont touchées. En ce moment même, une équipe technique assistée par ONU-Femmes se trouve au Mali pour assurer le suivi de notre précédente mission de solidarité, que nous avons entreprise avec la Vice-Secrétaire générale, M^me^ Amina Mohammed. L'équipe appuie les efforts déployés par les artisanes de la paix et les dirigeantes pour défendre l'inclusion des femmes dans les négociations en cours et le processus de retour à la stabilité politique, la tenue d'élections et la rédaction d'une nouvelle constitution. Comme l'a dit la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, le Réseau FemWise-Africa est une autre plateforme à travers laquelle les femmes participent aux efforts de médiation et de négociation dans diverses régions.

L'Union africaine continue de coopérer avec les communautés économiques régionales, qui sont utiles pour renforcer les capacités des différents acteurs. Mon bureau, le Bureau de l'Envoyée spéciale, collabore avec les États membres, les organisations de femmes, les groupes de réflexion et les centres d'excellence travaillant sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, renforçant ainsi leurs capacités pour mieux faire appliquer le principe de responsabilité et, surtout, lutter contre les violences et les sévices envers les femmes et les filles.

L'année dernière, nous avons lancé la première conférence réunissant des hommes sur le rôle positif de la masculinité dans l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles, afin de lutter contre l'impunité et de réclamer la reddition de comptes. Plus de 15 chefs d'État de notre continent y ont participé. Ils ont pris la parole sur ces questions et se sont engagés à lutter contre la violence à l'égard des femmes.

Nous mettons également en place un cadre continental de résultats pour suivre la réalisation des engagements pris par nos États membres pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles et apporter des solutions qualitatives et efficaces. À ce jour, 20 États membres africains ont communiqué leurs résultats, qui ont été publiés l'année dernière dans un rapport du Président de la Commission de l'Union africaine. Nous nous efforçons par ailleurs de veiller à ce que nos travaux soient complémentaires des rapports du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, je tiens à féliciter le Conseil de sécurité des nombreuses initiatives qu'il a prises pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment dans le cadre de ses présidences tournantes consacrées à la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous devons maintenant nous assurer que nous œuvrons de concert avec les organisations régionales telles que l'Union africaine, ainsi qu'avec les communautés économiques régionales. Si elles se félicitent de la tenue de débats, les femmes réclament des mesures, des résultats concrets et des effets tangibles.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Diop de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Ronner-Grubačić.

M^me^ Ronner-Grubačić (*parle en anglais*) : Compte tenu du retour de la guerre en Europe et du recul croissant des droits des femmes et de l'égalité des genres, il est plus important que jamais de protéger et de promouvoir nos valeurs communes, ainsi que de défendre les engagements internationaux et le système multilatéral fondé sur des règles, avec en son cœur l'Organisation des Nations Unies. Cela vaut pour le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, adopté par la résolution 1325 (2000), et pour tout autre

instrument international ou résolution du Conseil de sécurité.

La présidence albanaise du Conseil a raison de souligner dans sa note de cadrage (S/2022/457, annexe) que les organisations régionales ont un rôle déterminant à jouer. Elle a également raison d'attirer notre attention sur le fait qu'en période de troubles en particulier, les engagements pris en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité sont trop souvent mis en veilleuse et les femmes, qu'elles soient journalistes, artisanes de la paix, parlementaires ou représentantes de la société civile, voient leur travail et leur sécurité menacés, ou pire encore. Hélas, en tant qu'Ambassadrice de l'Union européenne pour les questions de genre et de diversité, j'ai été plusieurs fois témoin de ce phénomène. Sur la base de ma propre expérience, je peux attester de la difficulté de garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, en dépit des déclarations de bonne volonté émanant des uns et des autres.

Même en période de crise immédiate et de troubles politiques, les femmes continuent d'être exclues du dialogue politique sur l'avenir de leur pays, comme nous pouvons le constater actuellement en Afghanistan, au Myanmar, au Soudan, au Yémen et en Syrie, entre autres pays. Au moment de prendre des décisions, y compris au Conseil, les femmes demeurent sous-représentées. Nous devons commencer à discuter de cette réalité.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins, et nous devons choisir quelle direction emprunter. D'après moi, nous avons deux options. Nous pouvons continuer à parler plus que nous n'agissons, ou nous pouvons convenir d'accélérer notre action, y compris en période de crise immédiate et de prise de pouvoir illégale dans des pays, pour garantir la participation des femmes à tous nos processus diplomatiques et de dialogue politique. Nous pouvons faire tout notre possible pour que l'égalité des genres et le rôle des femmes fassent partie de la riposte immédiate et ne soient pas relégués au second plan, comme c'est si souvent le cas.

À titre d'exemple concret de son appui à l'autonomisation des femmes, l'Union européenne a lancé, en mars dernier, le forum des femmes dirigeantes afghanes. Ce forum est une instance permettant aux Afghanes de divers horizons, en Afghanistan et en dehors du pays, de participer au dialogue politique de l'Union européenne et de l'ensemble de la communauté internationale sur l'avenir de l'Afghanistan. Ainsi, le forum offre aux femmes qui ne sont pas associées au dialogue politique dans leur pays et qui voient leurs droits violés de toutes les manières possibles et imaginables un espace de remplacer où elles peuvent exprimer leurs vues.

Aujourd'hui, nous sommes également confrontés aux crimes commis par les forces armées russes en Ukraine. L'Union européenne continue d'appuyer l'Ukraine, en étroite coordination avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Là encore, dans cette guerre menée par la Russie sur le territoire ukrainien, nous constatons que la dignité et les droits des femmes sont bafoués. La guerre en Ukraine est un autre exemple qui montre que nous devons nous attacher particulièrement à collaborer avec les organisations locales et régionales afin de nous assurer que notre perception de la situation et, par conséquent, notre action et notre approche se fondent sur des informations et des faits fiables en provenance du terrain.

C'est en raison de l'appel lancé par ces organisations, des organisations de femmes qui ont commencé à recueillir des éléments de preuve et à consigner les cas de violence sexuelle liée aux conflits, que le mandat de la mission civile de conseil PSDC de l'Union européenne en Ukraine a été modifié pour appuyer les autorités ukrainiennes dans leurs enquêtes sur les crimes internationaux, y compris les crimes de violence sexuelle liée au conflit. Nous avons également pris des mesures pour faire face aux risques accrus de traite auxquels sont confrontées les personnes fuyant le conflit, en particulier les femmes et les enfants, en adoptant un plan commun de lutte contre la traite des êtres humains. Sans la participation des organisations régionales, nous n'aurions pas pu prendre cette mesure importante.

Tout comme dans le cas de l'Afghanistan, où nous avons des femmes représentant divers types d'organisations et de réseaux locaux et régionaux, la situation en Ukraine nous montre que c'est de cette façon que nous devons procéder. Nous devons écouter les femmes, nous devons leur accorder davantage d'attention et, surtout, nous devons veiller à intégrer leurs vues et leurs positions dans notre dialogue politique et nos processus décisionnels. Et nous devons le faire rapidement, c'est-à-dire ne pas attendre que les autres questions prétendument plus importantes aient été traitées avant de se pencher sur cette question.

Je viens de donner deux exemples de la façon dont cela peut être fait, de la façon dont nous pouvons inclure les femmes dans nos discussions et dialogues politiques et les faire participer effectivement à ces discussions. C'est possible. Il suffit de déployer des efforts délibérés et de continuer à frapper à la porte des lieux où l'on aborde les questions des conflits et de la paix. Le Conseil de sécurité en est un. C'est même la plus haute instance de discussion pour les questions de paix et de sécurité. C'est pourquoi je suis reconnaissante à l'Albanie d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour.

L'Union européenne est pleinement résolue à fournir sa part d'efforts, conformément à son plan d'action pour les femmes et la paix et la sécurité et comme le démontrent nos actions, tant sur le plan interne que sur le plan externe. La prise en compte des questions de genre est un principe directeur de nos 18 missions et opérations civiles et militaires, ainsi qu'une priorité de notre action extérieure. Nous nous sommes engagés à faire en sorte que 85 % de l'ensemble de l'action extérieure de l'Union européenne comporte une dimension de genre d'ici à 2025. Dans toutes les régions, du Sahel au Moyen-Orient, en passant par l'Afrique centrale et l'Asie, nous appuyons les efforts de renforcement des capacités et les mesures de suivi qui sont prises pour garantir le leadership des femmes, contribuons aux réseaux de femmes et travaillons en étroite collaboration avec la société civile, les organisations locales et ONU-Femmes.

Je voudrais conclure mon intervention en disant ce qui suit. Faisons-le beaucoup plus souvent ; réunissons-nous et discutons de la manière dont nous pouvons et devons nous assurer que les femmes aient la possibilité de participer véritablement à nos discussions. Pour que la séance d'aujourd'hui aboutisse à un résultat concret, je propose de relancer le mécanisme d'accélération régionale de la résolution 1325, une instance destinée à faciliter l'échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés entre l'ONU, l'Union européenne, l'Union africaine, l'OTAN et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. D'autres partenaires, tels que la Ligue des États arabes, sont les bienvenus. Faisons le maximum, car nous sommes en 2022, et nos filles et nos fils ne comprendront pas pourquoi nous n'avons pas été capables de le faire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Ronner-Grubačić de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Abu Ghazaleh.

M^me^ Abu Ghazaleh (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter l'Albanie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin, et à remercier la Présidente du Conseil d'avoir convoqué le présent débat public sur les femmes et la paix et la sécurité.

Cette invitation s'inscrit dans le cadre de la consolidation de la coopération très stimulante en place entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui trouve son aboutissement dans la séance annuelle tenue par le Conseil pour discuter de la coopération avec la Ligue des États arabes, à laquelle participent S. E. le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, et S. E. le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Ahmed Aboul Gheit.

Cette coopération croissante a abouti à l'adoption de la déclaration du Président S/PRST/2019/5, sous la présidence du Koweït en 2019, de la déclaration du Président S/PRST/2021/2, sous la présidence de la Tunisie en 2021, et de la déclaration de la Présidente S/PRST/2022/1, sous la présidence des Émirats arabes unis en mars dernier. Ces trois déclarations font clairement du programme sur les femmes et la paix et la sécurité un des principaux axes de la coopération de plus en plus importante entre la Ligue des États arabes, l'ONU et d'autres organisations régionales, en particulier l'Union africaine, qui, à l'initiative de la Namibie, a porté cette question à l'attention du Conseil, ce qui a abouti à l'adoption de la résolution 1325 (2000).

Vingt et un ans plus tard, la région arabe reste le théâtre de crises et de conflits, et le potentiel des femmes s'agissant d'instaurer la paix reste inexploité, malgré quelques progrès ici et là. Pour mettre fin aux conflits, des appels sont lancés en faveur d'une désescalade des conflits et d'une participation effective des femmes à leur règlement pacifique, sur un pied d'égalité avec les hommes. La Ligue des États arabes, conformément à son mandat, appuie les efforts déployés pour trouver des solutions politiques et négocier des cessez-le-feu amorcés au niveau national, qui permettent aux parties de mettre en place des gouvernements légitimes, responsables et efficaces.

En 2015, la Ligue des États arabes a formulé une stratégie régionale pour les femmes et la paix et la sécurité afin d'appuyer les efforts déployés par ses États membres pour élaborer des plans d'action nationaux de mise en œuvre la résolution 1325 (2000). Dans ce cadre, la Ligue des États arabes a créé, en 2019, le Réseau des médiatrices arabes en tant qu'instrument de médiation

régional, conformément à la résolution 1325 (2000). Il est composé de diplomates de haut niveau des Ministères des affaires étrangères des États membres de la région. Il a élaboré une stratégie et un plan d'action, qui représentent un cadre permettant d'orienter la création de réseaux de médiation nationaux.

Par ailleurs, la Ligue des États arabes a pris l'initiative de créer le Comité d'urgence pour la protection des femmes en temps de conflit armé dans la région arabe, en réponse aux efforts déployés par les femmes de la région. Dans ce contexte, plusieurs stratégies connexes ont été adoptées pour appuyer, renforcer et protéger les femmes dans le cadre des initiatives de paix et de sécurité, telles que la stratégie arabe pour prévenir et combattre toutes les formes de violence dans les situations de réfugiés, en particulier la violence sexuelle contre les femmes et les filles, et la stratégie du Réseau des médiatrices arabes. Par ailleurs, en coopération avec ONU-Femmes, la Ligue des États arabes a mis au point l'initiative Femmes, paix et sécurité dans la région arabe, qui a pour but de fournir l'aide technique et les conseils politiques nécessaires concernant tous les aspects des engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité. Ses premier et deuxième rapports de synthèse, publiés au niveau régional, ont porté sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 1325 (2000) en l'espace de 15 ans dans la région arabe, ainsi que sur le suivi des avancées réalisées dans la mise en œuvre de notre stratégie régionale et de notre plan d'action stratégique, intitulé « Protection des femmes arabes : sécurité et paix 2016-2018 ». Un guide pour l'élaboration de plans nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité a également été publié.

Je voudrais conclure en proposant que le Secrétaire général nomme un ou une envoyé(e) spécial(e) pour les femmes et la paix et la sécurité. D'autre part, étant donné que M^me^ Bahous est également présente, nous invitons le Conseil de sécurité à adopter une nouvelle résolution sur les femmes et la médiation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Abu Ghazaleh de sa déclaration.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de l'Albanie.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les intervenantes ainsi que le Secrétaire général pour leurs déclarations et les informations très précieuses qu'ils nous ont communiquées à l'occasion de la présente séance. Ils nous ont présenté des comptes-rendus importants, précis et directs, portant sur divers points de vue et diverses régions, qui viennent alimenter l'action collective pour appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Oui, il est juste de parler de la mise en œuvre d'un cadre normatif très solide. Nous avons les résolutions. Nous devons agir. Et nous devons obtenir des résultats plus concrets et tangibles.

Nous savons que les organisations régionales et sous-régionales continuent de jouer un rôle crucial dans leurs régions respectives dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits humains et du développement, y compris pour ce qui est de l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le rôle des organisations régionales dans le traitement des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité prend de plus en plus d'ampleur, compte tenu de la gravité et de la complexité des problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée actuellement. Les événements récents dans divers pays et régions, notamment en Ukraine, en Afghanistan, au Soudan, au Myanmar et au Mali, pour ne citer que ceux-là, ont montré à quel point les progrès que nous avons faits sur la question des femmes et la paix et la sécurité restent fragiles.

Du fait de la guerre en Ukraine, comme le Conseil l'a entendu à de nombreuses reprises, y compris lundi de la semaine dernière (voir S/PV.9056), les progrès non négligeables enregistrés dans le domaine des droits des femmes et de l'égalité des genres au cours des dernières années ont été soumis à une pression colossale, voire complètement anéantis. Aujourd'hui, les femmes et les filles en Ukraine doivent relever ce qui sera probablement le plus grand défi de leur vie. Les attaques illégales contre les installations civiles, notamment les écoles et les hôpitaux, les privent d'accès à l'éducation et aux services de santé essentiels. Les femmes et les filles qui ont été contraintes de fuir leurs foyers se sont retrouvées dans des situations qui exacerbent les inégalités et leur vulnérabilité, et elles sont confrontées à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous sommes consternés par les allégations de violences sexuelles, qui doivent être scrupuleusement consignées et faire l'objet d'enquêtes.

En Afghanistan, depuis la violente prise du pouvoir par les Taliban en août 2021, les femmes sont systématiquement effacées de la vie publique, et celles qui manifestent sont violemment réprimées, enlevées, assassinées ou victimes d'autres formes de représailles.

Il est profondément inquiétant qu'en dépit des promesses et des engagements, les filles continuent d'être privées d'éducation. C'est inacceptable.

Au Soudan, au Myanmar et au Mali, la violence qui a éclaté ne menace pas seulement les progrès fragiles dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, mais également la vie et l'activité des soldates de la paix, et elle met par ailleurs à l'épreuve la capacité de la communauté internationale de s'acquitter du mandat du Conseil, qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, un grand nombre d'organisations régionales, dont l'Union européenne, l'Union africaine, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Ligue des États arabes, ont adopté ou sont sur le point d'adopter des plans et des stratégies spécifiques pour mettre en œuvre et promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. C'est une évolution remarquable. Les organisations régionales sont souvent les premières à intervenir en cas de crise afin de se rapprocher des parties concernées pour assurer la protection des civils. Elles sont particulièrement bien placées pour instaurer la confiance et promouvoir le dialogue entre les parties concernées ainsi que pour offrir un appui à la médiation et à la réconciliation, et elles peuvent influer sur le plaidoyer en faveur de la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes à tous les aspects de la paix et de la sécurité. Nous devons renforcer les partenariats et la coordination avec ces organisations régionales et faire entendre leurs voix au Conseil de sécurité et à l'échelle du système des Nations Unies. À de nombreux égards, les organisations régionales ont des capacités irremplaçables et complémentaires qui, lorsqu'elles sont correctement coordonnées avec celles du système des Nations Unies, peuvent produire rapidement et concrètement de bons résultats s'agissant de préserver et/ou d'accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier dans les contextes marqués par des troubles politiques et la prise du pouvoir par la force.

Bien que de nombreuses organisations régionales coopèrent déjà étroitement entre elles, il importe d'intensifier cette coopération et de créer progressivement un réseau d'organisations régionales afin d'améliorer la ventilation des données, de réaliser des analyses des questions de genre, de partager les meilleures pratiques et de coordonner les approches tenant compte des questions de genre et fondées sur les droits de la personne pour garantir l'inclusion véritable des femmes, en particulier celles qui sont membres de groupes traditionnellement marginalisés, dans les processus politiques et les processus de paix et de sécurité. Il est crucial que les organisations régionales collaborent étroitement avec la société civile, en particulier les organisations dirigées par des femmes au niveau local. Les organisations régionales doivent être en mesure d'offrir des environnements sûrs et favorables aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, défendent les droits de la personne et sont impliquées au sein de la société civile. En coordination avec le système des Nations Unies, les États Membres et en se coordonnant entre elles, les organisations régionales peuvent apporter un financement rapide et souple aux défenseuses des droits de la personne et aux organisations dirigées par des femmes qui opèrent dans des situations de conflit et d'après-conflit. À cette fin, nous devons veiller à ce que toutes les organisations régionales fassent du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une priorité et élaborent des plans d'action et des stratégies pour l'appliquer, conformément à la résolution 1325 (2000) et aux autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Albanie, qui est membre de plusieurs organisations régionales, notamment l'OSCE, l'OTAN et l'Organisation de la coopération islamique (OCI), est déterminée à s'acquitter de sa responsabilité concernant l'accélération et la pleine application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'Albanie en avait fait une des priorités de sa présidence de l'OSCE en 2020, insufflant une nouvelle dynamique aux activités de l'Organisation en matière de promotion du rôle des femmes dans le règlement des conflits et les processus de paix. Il nous plaît de constater que la question des femmes et la paix et la sécurité reste une priorité pour l'OSCE. En tant que membre de l'OTAN, l'Albanie déploie des efforts inlassables pour réduire les obstacles à la participation active et véritable des femmes dans les institutions de sécurité au niveau national et dans cette organisation. Aujourd'hui, les femmes constituent près de 20 % des effectifs des forces armées albanaises. Au sein de l'OCI, l'Albanie est pleinement mobilisée et soutient toutes les initiatives qui visent à renforcer la participation véritable des femmes à tous les niveaux, mais aussi à accélérer l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du cadre normatif adopté par le Conseil de sécurité au fil des ans.

Je me félicite vivement de pouvoir faire état de quelques réalisations réelles, audacieuses et notables

concernant la participation effective des femmes aux processus décisionnels importants dans mon pays. Avec 75 % de portefeuilles ministériels tenus par des femmes, l'Albanie figure actuellement parmi les cinq gouvernements les plus équilibrés du point de vue du genre dans le monde. Certains des postes publics les plus élevés en Albanie, notamment au sein d'institutions, d'organismes et de départements indépendants dans des domaines clefs de l'État, sont occupés avec succès par des femmes. L'Albanie a pris des mesures importantes afin d'appliquer officiellement une budgétisation tenant compte des questions de genre aux niveaux central et local.

Il est temps que la coopération avec les organisations régionales franchisse une nouvelle étape. Ce n'est qu'en travaillant de concert à divers niveaux que nous parviendrons à combler l'écart énorme entre la théorie et la réalité sur le terrain concernant l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cette coopération est particulièrement cruciale dans le contexte des coups d'État militaires et prises de pouvoir par la force survenus récemment, à la suite desquels nous avons vu la suspension brutale des engagements nationaux pris envers les femmes et la paix et la sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole à la Représentante permanente des États-Unis et membre du Cabinet du Président Biden.

M^me^ Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le débat ô combien important d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général Guterres de sa participation.

Je tiens en outre à remercier toutes les intervenantes et représentantes des organisations régionales qui se sont jointes à nous aujourd'hui. Le rôle des organisations régionales est primordial pour promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et nous saluons leur volonté de faire plus et le rôle critique que toutes jouent au sein de leurs organisations respectives.

Nous avons vu les menaces disproportionnées auxquelles les femmes et les filles sont confrontées dans des pays et des conflits du monde entier, comme au Mali, en Afghanistan, au Myanmar, en Ukraine, en Éthiopie ou ailleurs. Je tiens à souligner que plusieurs régimes de sanctions de l'ONU, par exemple pour le Soudan du Sud et le Yémen, intègrent des critères de désignation applicables à ceux qui se livrent à des violences contre les femmes. Nous encourageons le Conseil de sécurité à continuer d'utiliser ces instruments, comme il l'a fait pour Osama Al Kuni Ibrahim, trafiquant d'êtres humains notoire en Libye.

En Afghanistan, les Taliban ont restreint – voire éliminé, dans de nombreux secteurs – la participation des femmes dans les espaces politique, économique et social. Depuis septembre dernier, ils ont fait pas moins d'une douzaine d'annonces officielles limitant les droits des femmes et des filles. Une fois encore, nous appelons les Taliban à revenir sur ces restrictions à l'éducation, à l'emploi et à la circulation. Nous exhortons les Taliban à permettre aux femmes de participer pleinement et véritablement à la société afghane. Les contributions des femmes permettront à l'Afghanistan de prospérer dans les années à venir, alors que l'exclusion des femmes et des filles réduira à néant les possibilités de stabilité et de progrès économique en Afghanistan.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas parler du programme pour les femmes et la paix et de la sécurité sans nous attarder sur les conséquences de l'effroyable invasion de l'Ukraine par la Russie et ses incidences disproportionnées sur les femmes. Nous l'avons clairement dit ce mois : nous continuons de recevoir des informations crédibles et toujours plus nombreuses faisant état d'atrocités commises par les forces russes à l'encontre de civils, notamment des récits horrifiants de violences fondées sur le genre et de violences sexuelles liées au conflit. Il faut établir les responsabilités de ces atrocités et de toutes les atteintes subies par les femmes et les filles. Les auteurs de ces actes ne peuvent agir dans l'impunité. Les organisations régionales ont également un rôle à jouer à cet égard, et nous sommes déterminés à collaborer avec elles.

Tout en tirant parti de tous les outils à notre disposition, nous devons également chercher ensemble à renforcer les efforts de prévention, à promouvoir la justice sous différents formats et à fournir aux survivants, à court et à long terme, des services de soutien tenant compte des traumatismes. Toutefois, nous ne perdons pas de vue, et je tiens à ce que ce soit clair, le fait que les femmes ne sont pas des victimes passives. Ce sont des survivantes qui ont surmonté les épreuves. Elles sont pleines de courage. Et elles sont régulièrement en première ligne de la consolidation de la paix, que ce soit à l'échelon local ou au niveau national. Les femmes s'emploient à prendre des mesures pour protéger leurs communautés des conflits. Leur compréhension inégalée des dynamiques locales et régionales est un

atout pour des processus de paix indispensables à des accords durables.

En accordant la priorité au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, on ne se contente pas de révolutionner la vie des femmes et des filles ; on plante également le germe d'un avenir plus pacifique pour elles. C'est pourquoi nous devons progresser concrètement et durablement dans la lutte contre les inégalités de genre à tous les niveaux de la société. Et, comme l'ont souligné plusieurs orateurs avant moi, nous devons joindre le geste à la parole. Nous devons en finir avec les normes sociétales et de genre néfastes. Comme me l'a dit une Syrienne durant mon déplacement récent en Türkiye, nous ne devons jamais cesser de nous indigner face aux violences et aux atrocités commises à l'encontre des femmes.

Nous devons continuer de promouvoir la participation et l'inclusion pleines et entières des femmes à des fonctions de décision, à toutes les étapes des processus de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Pour notre part, avec l'adoption de la loi globale sur les femmes et la paix et la sécurité de 2017, les États-Unis sont devenus le premier pays au monde à transposer dans la législation nationale leur engagement à promouvoir la résolution 1325 (2000). La stratégie 2019 des États-Unis sur les femmes et la paix et la sécurité vise à combler l'écart entre les genres dans les rôles de décision en mobilisant la diplomatie et les programmes des États-Unis, en nouant le dialogue avec nos partenaires, en investissant dans la sûreté et les droits des femmes et en relayant la voix des femmes d'influence et des organisations de femmes.

Nous attendons avec impatience de publier, à la fin du mois, notre deuxième rapport sur les efforts déployés à l'échelle du Gouvernement pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre nos échanges avec la société civile dans cette action. Nous appelons tous les États Membres de l'ONU à adopter et à mettre en œuvre des plans d'action sur les femmes et la paix et la sécurité. Dans ce sens, je félicite les organisations régionales, notamment celles qui sont représentées ici aujourd'hui, comme l'Union africaine et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui ont adopté des stratégies relatives aux femmes et à la paix et la sécurité, qui doivent à présent être traduites en actions concrètes.

Les organisations régionales jouent également un rôle central pour encourager les pays à adopter et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans chaque région concernée, leur leadership est inestimable pour promouvoir une participation pleine et véritable des femmes aux processus de paix et de sécurité, sur un pied d'égalité avec les hommes. Il est aussi un signal fort pour inciter les pays individuels à faire de même.

Les organisations régionales peuvent vraiment faire la différence dans un domaine en particulier, en veillant à ce que les artisanes de la paix, les journalistes et les représentantes de la société civile puissent œuvrer dans un cadre sûr. Nous devons tous travailler de concert pour donner les moyens d'agir à ces participantes et prévenir les actes de violence dont elles sont la cible, notamment par l'utilisation et l'exploitation abusives des technologies numériques pour les harceler et les maltraiter en ligne et pour diffuser de la désinformation fondée sur le genre émanant d'acteurs étatiques et non étatiques malveillants.

Les États-Unis d'Amérique restent pleinement déterminés à promouvoir la résolution 1325 (2000), qui a trait à la paix et la sécurité pour tous. La responsabilité qui nous échoit est immense, mais la possibilité que nous avons de changer des vies, dès lors que nous nous engageons pleinement envers le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, est plus grande encore.

M^me^ Haugsbakken (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Albanie d'avoir convoqué le très opportun débat d'aujourd'hui. Assurément, protéger les droits et la participation des femmes n'a rien perdu de son importance dans le contexte de prises de pouvoir violentes et d'interventions militarisées.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général Guterres, la Secrétaire générale adjointe Bahous et les représentantes des organisations régionales d'avoir partagé leurs éclairages et enseignements tirés de l'expérience.

Pour la Norvège, il existe trois angles sous lesquels les organisations régionales peuvent appréhender ce sujet.

Premièrement, elles peuvent montrer l'exemple. Depuis des décennies, l'Union africaine atteste de son leadership par la manière dont elle répond aux coups d'État et prises de pouvoir militaires en intervenant rapidement et avec détermination. Il s'agit véritablement ici d'une meilleure pratique qui nous rappelle à tous l'intérêt d'une coopération fondée sur des principes.

Nous saluons également la création, par des organisations telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de plans d'action régionaux pour les femmes et la paix et la sécurité, dont nous encourageons à renforcer la mise en œuvre. Les déclarations conjointes, telles que celle publiée par l'Organisation de la coopération islamique sur le droit à l'éducation des filles afghanes, envoient également des signaux politiques importants qu'il convient de ne pas sous-estimer.

Néanmoins, le véritable test consiste à établir si nous pouvons traduire nos engagements de politique générale en actions concrètes lorsque des conflits éclatent. Les organisations régionales doivent insister pour que les femmes participent pleinement, véritablement et sur un pied d'égalité avec les hommes à tous les efforts de médiation, de règlement des conflits locaux et nationaux et de reconstruction après une crise politique. Elles doivent également insister pour que les femmes soient incluses dans leurs propres équipes de médiation. L'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices bénéficie d'une vaste expérience et de connaissances qui peuvent être mises à profit à cet égard.

Deuxièmement, les organisations régionales peuvent s'associer pour favoriser le changement. Après un coup d'État militaire ou une prise de pouvoir par la force, les engagements nationaux en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, ainsi que les travaux de la société civile, sont souvent interrompus. Cela contribue à une plus grande marginalisation des dirigeantes dans les espaces politiques et les processus officiels, tant au niveau national que local.

En Afghanistan et au Myanmar, des artisanes de la paix et des représentantes de la société civile, notamment celles en exil, ne cessent d'appeler à la création de plateformes formelles et informelles pour qu'elles puissent poursuivre des échanges directs avec ceux qui ont pris le pouvoir.

Au Soudan, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan ont appuyé la création d'un groupe de femmes non partisanes venant de tout le pays, qui s'emploiera à promouvoir la participation des femmes au processus politique, en s'appuyant sur le rôle clef joué par les femmes dans la révolution de 2019.

Troisièmement, les organisations régionales peuvent promouvoir la justice. Des organisations comme l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Union européenne ont pris des engagements de longue date pour promouvoir l'égalité des sexes. En tant qu'institutions, et par l'intermédiaire de leurs membres, elles disposent de nombreux leviers pour réduire les obstacles à la protection et à la participation des femmes. Il s'agit notamment de coordonner les approches régionales et de diffuser des messages communs en faveur de l'abrogation de lois et de politiques qui restreignent les droits des femmes et des filles et, également, de promouvoir des politiques de protection, notamment contre les représailles.

L'appui régional aux enquêtes, l'échange d'informations et le renforcement des capacités des institutions nationales sont également des moyens de renforcer l'action menée pour prévenir et combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre et les autres violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits. En dernier recours, les décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'homme ont montré qu'il existe également des outils régionaux permettant de corriger le tir et de faire appliquer le principe de responsabilité.

Les organisations régionales représentent un large éventail et un grand nombre d'acteurs. Elles sont particulièrement bien placées pour faciliter le dialogue et renouer les liens brisés entre les détenteurs du pouvoir et leurs populations. Leur participation aux efforts diplomatiques pour la paix est essentielle, et elles sont des acteurs et des partenaires clefs de l'ONU pour traduire nos ambitions pour les femmes et la paix et la sécurité en actions concrètes.

Les rôles de supervision, de conseil et de rassemblement des organisations régionales peuvent également ouvrir la voie au dialogue sur le respect des droits des femmes et des filles, au rétablissement d'un environnement propice à la participation des défenseuses des droits humains et de la société civile, et au renforcement de la protection et de l'application du principe de responsabilité, autant d'éléments sur lesquels nous pouvons et devons nous appuyer, notamment dans les contextes de prise de pouvoir par la force.

M^me^ Osei-Asare (Ghana) (*parle en anglais*) : Depuis l'adoption à l'unanimité de la résolution 1325 (2000), il y a plus de 20 ans, les discours et les efforts visant à promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes à la paix et à la sécurité ont bénéficié d'un élan international sans précédent et ont donné des résultats positifs, et nous pouvons espérer

encore plus de succès si nous nous engageons tous à atteindre cet important objectif mondial et à tenir nos promesses.

Le Ghana se félicite de l'accent mis par ce débat public de haut niveau sur le rôle des organisations régionales dans la mise en œuvre des trois principaux volets thématiques du programme pour les femmes et la paix et la sécurité face aux troubles politiques, et félicite la délégation albanaise d'avoir attiré notre attention collective sur cette question, sous votre direction. Je tiens également à remercier tous les intervenants de leurs exposés instructifs, qui nous montrent à juste titre la nécessité de concrétiser les engagements que nous avons tous pris.

On ne peut pas parler de l'histoire de l'Afrique sans mettre en évidence une composante essentielle de la réalité politique et économique du continent, à savoir la quête progressive d'une intégration régionale approfondie, marquée par la prospérité économique et la cohésion sociopolitique. Les communautés économiques régionales d'Afrique, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui sont les piliers de l'intégration continentale, se sont engagées depuis longtemps à répondre aux aspirations des populations du continent, même si la récurrence des conflits sociopolitiques a porté atteinte à certains acquis dans plusieurs cas.

En cette période marquée par des troubles sociaux et politiques dans plusieurs régions du monde, ceux qui œuvrent en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité poursuivent leurs efforts pour l'avancement, le progrès et la stabilité de leurs communautés, malgré les risques de graves représailles, de marginalisation, voire d'hostilité.

Nous constatons également avec satisfaction la ferveur et l'attention que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a suscité au sein des organisations régionales et sous-régionales. L'Union africaine et la CEDEAO ont intégré des aspects cruciaux du programme à leurs objectifs stratégiques et leurs opérations. Nous saluons en particulier les efforts déployés pour favoriser une culture d'engagement dans la mise en œuvre aux niveaux national et régional, appuyée par la volonté politique, ainsi que le désir de protéger les femmes et de faire entendre leur voix dans la société.

En Afrique de l'Ouest, par exemple, reconnaissant la contribution des femmes à l'édification de sociétés pacifiques et stables, la CEDEAO a élaboré des cadres juridiques pour garantir le rôle des femmes dans la gouvernance, les processus électoraux, la prévention et le règlement des conflits, ainsi que la consolidation de la paix. La région est à la fois consciente de la nécessité de protéger les droits des femmes et des filles contre les violences sexuelles liées aux conflits et profondément reconnaissante du rôle que les groupes de femmes ont joué dans le règlement des conflits aux niveaux national et régional, comme ceux qui ont eu lieu au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire au début des années 2000. À cet égard, nous rappelons le rôle essentiel que le Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix a joué pour que les femmes soient représentées dans les processus de paix au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée, ainsi que les rôles que d'autres jouent pour faciliter la participation des femmes aux activités politiques.

L'adoption en 2010 du plan d'action régional de la CEDEAO pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes a également permis d'inclure des éléments du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans des initiatives telles que les systèmes régionaux d'alerte rapide, d'élaborer un plan sur les questions de genre et les élections, et de former des médiatrices pour appuyer les initiatives de paix dans la région. Grâce à ces initiatives, la CEDEAO continue d'œuvrer en faveur de processus de gouvernance inclusifs et participatifs, en intégrant les droits et les rôles des femmes dans les processus de paix et de gouvernance. Ces initiatives, dont l'objectif premier est de faciliter l'intégration des femmes dans les mécanismes de diplomatie préventive et de médiation, méritent notre plein appui.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'objet du débat d'aujourd'hui, le Ghana voudrait faire quatre observations.

Premièrement, il faut un effort concerté pour renforcer notre résilience collective face aux conflits en allouant une partie des dépenses militaires mondiales à des investissements dans la sécurité humaine. Ainsi, nous pourrons orienter des fonds indispensables vers des initiatives en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité visant à prévenir les conflits.

Deuxièmement, nous devons encourager une collaboration mutuelle entre les organisations régionales sur le programme pour les femmes et la paix

et la sécurité. Cela permettrait de garantir un échange efficace des meilleures pratiques entre les régions et d'approfondir les partenariats afin de combler les lacunes en matière de connaissances nécessaires pour appuyer les initiatives d'autonomisation des femmes.

Troisièmement, nous exhortons le Conseil de sécurité à demander au Secrétaire général de veiller à l'affectation rapide et concrète de ressources ciblées pour faciliter des mesures visant à faire face aux menaces contre les artisanes de la paix et prévenir les dangers auxquelles elles pourraient être exposées, en particulier dans le contexte de coups d'État militaires. Le Conseil doit également s'assurer que les opérations de paix disposent de ressources suffisantes pour surmonter les difficultés rencontrées par les entités des Nations Unies et les États Membres en matière de suivi, d'établissement de rapports et d'appui aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix.

Enfin, nous demandons aux organisations régionales, en collaboration avec l'ONU, de promouvoir activement la participation des femmes aux activités de médiation au moyen de programmes de formation et en créant une base de données des médiatrices au niveau régional. Les organisations doivent également prendre des mesures spéciales pour garantir une pleine participation en recrutant activement des femmes en tant qu'envoyées spéciales et médiatrices de haut niveau.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Ghana reste pleinement engagé en faveur d'une participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix, notamment dans le contexte des conflits, où leurs interventions comptent le plus. En tant que membre de l'Union africaine et de la CEDEAO, le Ghana continuera de contribuer à la mise en place d'un cadre régional solide pour les femmes et la paix et la sécurité, caractérisé par des mesures concrètes permettant d'obtenir des résultats satisfaisants.

M^me^ Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les Émirats arabes unis remercient l'Albanie d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui et vous remercient, Madame la Ministre, de présider cette séance et d'être une telle défenseuse du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous continuons d'appuyer une mobilisation accrue du Conseil de sécurité en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions l'Albanie d'être un partenaire solide dans nos engagements communs à cet égard.

Lorsqu'un conflit éclate, il est rare qu'il ne touche que les groupes ou les États directement concernés. Les organisations régionales sont les plus proches de la situation et ont une connaissance approfondie de la dynamique du conflit et de ses répercussions. Leur rôle est crucial tout au long du continuum du conflit. Elles sont également essentielles pour traiter les questions transfrontières, notamment les flux de réfugiés et les déplacements internes, les attaques terroristes et l'insécurité alimentaire, autant de problèmes auxquels nous sommes malheureusement confrontés aujourd'hui partout dans le monde.

Alors que le Conseil coopère avec les organisations régionales dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, nous devons également renforcer le rôle essentiel qu'elles jouent dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les plans d'action régionaux sont importants parce que les organisations régionales s'engagent publiquement à appuyer ce programme et assurent une reddition de comptes concrète. En outre, lorsqu'elles organisent des négociations, facilitent des processus de paix et déploient des observateurs, elles peuvent augmenter de manière substantielle le nombre extrêmement bas de négociatrices, qui est actuellement de seulement 13 % en moyenne. Ce chiffre est bien trop faible, mais nous pouvons facilement y remédier. Nous devons mettre l'accent sur trois domaines principaux : le renforcement des réseaux, une sécurité localisée et un leadership qui tient compte de la problématique de genre.

Premièrement, nous soulignons la nécessité d'établir des critères et de financer de manière ciblée les organisations et les réseaux de femmes à tous les niveaux avant qu'un conflit n'éclate. Le renforcement des partenariats entre les organisations régionales et les dirigeantes locales peut promouvoir leurs rôles dans le règlement des conflits, la diplomatie préventive ainsi que le maintien et la consolidation de la paix. En 2018, les organisations de femmes ne recevaient que 0,13 % du total de l'aide publique au développement, malgré d'innombrables appels mettant en exergue rôle central de la participation des femmes à l'instauration d'une paix durable. Des partenariats solides sont le socle d'une participation pleine, égale et réelle des femmes et peuvent aider les femmes et les filles à renforcer leur résilience en cas de coups d'État militaires et de prises de pouvoir par la force. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Sima Bahous, en faveur de la pleine utilisation de ces réseaux.

Deuxièmement, les cadres de sécurité régionaux doivent systématiquement tenir compte des nuances locales et religieuses afin de garantir qu'ils recueillent une large acceptation et la confiance de la population et sont mis en œuvre. Cela signifie non seulement un investissement constant dans la formation de soldates de la paix, d'observatrices et d'agentes de protection originaires de leurs régions, mais aussi la prise en compte des dynamiques locales dans la conception et la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité. En associant la connaissance spécifique des conflits locaux à la formation en matière de sécurité internationale, nous pouvons contribuer à l'élaboration de cadres de règlement des conflits complets et répondre aux besoins de tous les groupes touchés par un conflit, en particulier les femmes et les filles.

Troisièmement, nous devons œuvrer en faveur d'un leadership qui tienne compte des questions de genre, notamment en nommant des femmes à des postes de responsabilité. Cela doit inclure des postes précis, où elles peuvent défendre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, mais aussi d'autres postes clefs, comme ceux des femmes extraordinaires que nous avons entendues aujourd'hui pendant la phase des exposés. Il s'agit d'une question sur laquelle l'ensemble de la communauté internationale doit travailler. En 2020, près de la moitié des 30 principales organisations internationales du monde n'avaient jamais été dirigées par une femme, et en 2021, seuls 18 des 194 chefs de délégation présents à la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session étaient des femmes. Si nous ne mettons pas en place un leadership qui tient compte des questions de genre, nous ne parviendrons pas à institutionnaliser l'égalité des sexes et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et dans ce cas-là, autant cesser d'en parler au Conseil juste pour la forme. Les chiffres de l'Albanie, que vous avez partagés, Madame la Présidente, sont une excellente référence à laquelle le monde peut aspirer.

Si nous sommes convaincus que ces droits et ces vérités sont universels, nous devons dans le même temps accepter les nuances locales et travailler en fonction de celles-ci. L'automne dernier, comme beaucoup de personnes réunies ici, j'ai rencontré un groupe remarquable d'Afghanes. L'une d'entre elles, ancienne journaliste, m'a expliqué qu'un des arguments les plus puissants contre l'assaut continu dont font l'objet les droits des femmes et des filles est l'exemple donné par les pays à majorité musulmane où les femmes sont libres et maîtres de leur vie, sur un pied d'égalité avec les hommes. Elle a cité mon pays, les Émirats arabes unis, comme un modèle à suivre. Cette femme courageuse parlait de la force et de l'importance que revêtent le fait de pouvoir se reconnaître dans une situation, le sentiment d'appartenance et les nuances, autrement dit, les mêmes atouts que les organisations régionales apportent à ce programme. Si elles sont dotées des moyens d'action et de l'appui nécessaires, les organisations régionales peuvent élargir et compléter les pratiques internationales qui pourraient faire abstraction des contextes et facettes spécifiques d'un conflit. Les acteurs régionaux respectent, prennent en compte et représentent leur public comme nul autre. Certes, cela est essentiel dans tous les aspects de ce travail, mais certainement pas autant que pour les femmes et les filles qui subissent le poids des conflits partout dans le monde. Nous devons traduire cette réalité dans l'appui que nous leur apportons.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat et, à travers vous, je remercie les excellentes expertes et les organisations régionales que nous avons entendues aujourd'hui.

En avril, lorsque nous assumions la présidence du Conseil de sécurité, Lord Ahmad de Wimbledon et Nadia Murad ont lancé le Code Murad (voir S/PV.9016), un code de conduite sans précédent pour recueillir en toute sécurité et de manière efficace des informations auprès des personnes rescapées. Nous avons veillé à ce que le Code soit traduit en ukrainien pour qu'il puisse être utilisé dès maintenant afin que les auteurs de crimes rendent des comptes. Le Secrétaire général a très clairement présenté les nombreux problèmes graves auxquels sont confrontées les femmes dans les zones de conflit partout dans le monde, de l'Afghanistan à l'Ukraine en passant par le Myanmar. Nous devons prendre des mesures pour y remédier si nous voulons prévenir les souffrances disproportionnées qu'endurent les femmes durant ces crises.

C'est pourquoi le Royaume-Uni met particulièrement l'accent sur la menace de la violence sexuelle. En novembre, Londres accueillera une conférence internationale sur la prévention de la violence sexuelle dans les conflits, pièce maîtresse d'une campagne mondiale lancée par la Ministre des affaires étrangères Truss l'année dernière. Pour nous, toutes les options sont sur la table pour renforcer la prévention et

la réponse internationales aux crimes odieux que sont les violences sexuelles liées aux conflits, qui restent une des nombreuses conséquences terribles de la guerre illégale de la Russie en Ukraine.

Pour ce qui est du rôle des organisations régionales, dans bon nombre de contextes, elles jouissent d'une influence sans pareil pour défendre les droits des femmes et des filles, par exemple, dans le cas de l'Afghanistan et de l'Organisation de la coopération islamique. Nous nous associons aux autres orateurs pour réaffirmer notre appui à toutes les initiatives visant à lever les restrictions totalement contre-productives imposées aux femmes et aux filles par les Taliban.

Pour sa part, le Royaume-Uni soutient et finance le réseau régional des médiatrices du Commonwealth, un groupe expérimenté de femmes prêtes à appuyer nos efforts collectifs pour la paix au niveau local. Ses membres ont permis de régler des conflits électoraux en Ouganda, fait office de médiatrices dans le conflit politique au Myanmar et jeté des ponts entre des communautés divisées en Irlande du Nord et à Chypre.

Le Royaume-Uni soutient également la collaboration régionale pour favoriser le changement sur le terrain, par exemple, par notre travail avec les institutions de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les États membres dans le domaine du renforcement des capacités. Nous avons également contribué à l'élaboration des premières politiques de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur les violences sexuelles liées aux conflits.

Pour l'avenir, il existe d'autres mesures pratiques que les organisations régionales et les États Membres peuvent prendre pour défendre la participation pleine, égale et réelle des femmes.

Premièrement, comme d'autres orateurs l'ont dit, les États Membres peuvent veiller à ce que les femmes soient au centre et au premier plan des organisations à des positions de direction et de décision.

Deuxièmement, ils peuvent activement promouvoir le programme par la communication et le dialogue.

Troisièmement, les États Membres peuvent mettre au point des plans d'action régionaux, des boîtes à outils et des stratégies sur les femmes et la paix et la sécurité, qui sont ensuite pleinement exploités.

Enfin, les États Membres peuvent partager des expériences d'apprentissage et de l'expertise entre organisations afin de renforcer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, au lieu qu'il y ait des chevauchements dans les efforts déployés.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous souhaitons la bienvenue, Madame la Ministre, pour présider la présente séance du Conseil qui porte sur une question très pertinente et importante, à savoir les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions le Secrétaire général de ses observations perspicaces, et nous avons suivi attentivement et avec beaucoup d'intérêt les déclarations prononcées par les intervenantes de ce jour.

Le thème proposé pour le débat, « Tenir les promesses : le rôle des organisations régionales dans l'application du programme sur les femmes et la paix et la sécurité face aux troubles politiques et aux prises de pouvoir par la force », semble assez vague mais, dans une large mesure, il peut s'appliquer à la situation en Ukraine. Cet État a commencé à s'affaiblir et à s'effondrer en février 2014, quand un coup d'État anticonstitutionnel a eu lieu à Kiev. Les États occidentaux ont activement soutenu la prise de pouvoir par des forces nationalistes radicales et le renversement du Président légitime de l'Ukraine, Viktor Yanukovych. Après ce renversement, lesdites forces sont arrivées au pouvoir à Kiev et se sont embarquées dans l'« ukrainisation » à marche forcée, l'élimination de tout ce qui était russe, la répression des opposants politiques, la suppression des vues dissidentes, l'interdiction des partis d'opposition et la fermeture des chaînes de télévision de l'opposition. Dans le même temps, avec l'appui de l'Occident, elles présentaient l'Ukraine comme un exemple de démocratie et de diversité des opinions. Les autorités de Kiev ont lancé une guerre civile contre le Donbass, où la population russe et russophone ne reconnaissait pas le coup d'État et voulait conserver son droit de vivre en paix avec la Russie et de parler sa langue maternelle. Le régime, lui, entendait noyer dans le sang tous ceux qui osaient n'être pas d'accord. Le 2 mai 2014, des nationalistes ukrainiens ont brûlé vifs des manifestants pacifiques, y compris des femmes, qui se trouvaient dans les locaux de la Chambre syndicale d'Odessa. Le 9 mai 2014, le bataillon Azov, dont une partie s'est récemment rendue à l'armée russe à l'aciérie Azovstal, a tiré sur des manifestants pacifiques à Marioupol. Le 17 août 2014, un avion de chasse ukrainien a fait feu sur un bâtiment de l'Administration régionale de Lougansk, faisant

plusieurs morts, là encore. Puis Kiev a passé les huit années suivantes à bombarder des villes pacifiques du Donbass et à maintenir la région sous un blocus total. Au total, 3 300 civils, dont 152 enfants, sont morts au Donbass au cours de cette période.

Depuis lors, l'Ukraine vit sous une censure stricte. Les médias et les ressources en ligne que les autorités jugent indésirables sont fermés, les journalistes indépendants sont persécutés. Les partis politiques d'opposition se retrouvent frappés d'interdiction. Il y a eu des dizaines de cas où les services spéciaux ukrainiens ont soit arrêté, soit enlevé des représentants des médias et de la télévision en raison de leurs activités professionnelles, notamment les correspondantes Valentina Solovyova, Olga Yurieva, Alina Eprimyan, Evgenia Koroleva, Elizaveta Khramtsova, Natalia Kalysheva, Elena Makarova, Ksenia Kolchina, Alexandra Cherepnina, Ekaterina Voronina, Maria Knyazeva, Tamara Nersesyan, Anna Kurbatova et Natalia Goncharova.

L'Union nationale des journalistes a recensé des dizaines d'attaques contre des professionnels des médias : aucune donnée disponible pour 2021, 77 cas en 2020, 75 en 2019, 86 en 2018. En 2015, la rédactrice en chef du journal *Neteshinskiy Vestnik*, Olga Moroz, a été tuée dans la région ukrainienne de Khmelnitski. Avant son assassinat, elle travaillait sur un reportage concernant des activités d'exploitation forestière illégale. Récemment, la défenseuse des droits et militante antifasciste Elena Berezhnaya a été arrêtée par le Service de sécurité de l'Ukraine. À présent, elle est visée par des accusations de trahison absurdes et outrancières. Nous avons appelé l'attention sur ce cas flagrant dans une lettre distribuée en tant que document du Conseil de sécurité (S/2022/253). En 2015, bien avant le début de l'opération militaire spéciale russe, les services spéciaux ukrainiens ont mis en panne au moins deux fois le site Web du Comité des mères de soldat de l'Ukraine.

Aujourd'hui, la population du Donbass vit en permanence sous les bombardements aveugles et délibérés de l'armée ukrainienne, qui utilise entre autres des pièces d'artillerie et des munitions que Kiev a reçues de ses parrains occidentaux. Les États de l'OTAN, emmenés par les États-Unis, qui ont livré des armes et des munitions à l'Ukraine, sont directement impliqués dans le meurtre et la mutilation de femmes au Donbass. Il suffit de citer un épisode flagrant et récent, à savoir l'assaut sans précédent mené contre Donetsk au moyen de systèmes de roquettes et d'éléments d'artillerie, le 13 juin. Les forces ukrainiennes ont tiré plus de 350 roquettes et munitions d'artillerie contre la pacifique Donetsk. Elles ont notamment lancé des bombes à sous-munitions françaises, prétendument éliminées en 2016, à partir de systèmes d'artillerie livrés par les États-Unis. Il s'est en fait agi d'une attaque terroriste barbare qui a tué six personnes, dont un enfant et une femme, et en a blessé 33 autres. Le nombre total des pertes au Donbass depuis le début de l'opération militaire spéciale est encore plus élevé.

La maternité de Donetsk a aussi été bombardée. Il y avait alors trois nouveau-nés en soins intensifs au cinquième étage de l'immeuble. L'un d'entre eux a été évacué vers le sous-sol car il n'avait plus besoin de respirateur. Les autres ont dû rester. Par un pur hasard, ces bébés, ainsi que les médecins et le reste du personnel médical de l'hôpital, ont eu la vie sauve. Quoi qu'il en soit, personne en Occident n'a condamné ce crime odieux. Les membres se souviennent-ils de l'émotion intense suscitée par les fausses informations que le camp ukrainien et les journalistes occidentaux ont essayé de faire passer, en mars dernier, sur la prétendue attaque russe contre la maternité de Marioupol ? Cette provocation ignominieuse a été démentie, mais les soi-disant défenseurs des droits des femmes en Occident rappellent encore de temps en temps cette histoire au sujet de la maternité de Marioupol. Se souviendra-t-on de la maternité de Donetsk qui, contrairement à celle de Marioupol, n'avait pas été transformée en poste de tir ?

Nos collègues occidentaux n'ont pas la moindre chance de réussir à exploiter le thème des violences sexuelles prétendument commises en Ukraine par les troupes russes. Ils n'ont que de fausses informations et des mensonges, pas un seul fait ni aucune preuve. Cela dit, même en mentant, ils n'arriveront jamais à la hauteur de l'ancienne Médiatrice ukrainienne pour les droits de l'homme, M^me^ Denisova. Tout le monde a été surpris par la manière incompréhensible dont elle s'est répandue en détail sur des crimes sexuels et viols d'enfant commis dans les territoires occupés, qu'aucune preuve n'a pu confirmer. Comme elle l'a admis par la suite, elle racontait des mensonges purs et simples au monde entier pour convaincre les partenaires occidentaux de fournir des armes à l'Ukraine dès que possible. Quelle étonnante médiatrice.

Des recherches sont en cours dans les territoires ukrainiens libérés des nationalistes, ainsi qu'à Donetsk et à Lougansk, pour établir les faits et trouver des

preuves concernant les crimes, y compris sexuels, commis par les formations ukrainiennes. Ce travail est effectué par les services d'enquête de la Russie, de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk, ainsi que par la Commission interinstitutions pour la recherche des personnes disparues et la découverte des dépouilles des personnes qui ont péri dans les zones du conflit armé au Donbass.

Les forces armées ukrainiennes utilisent toujours des civils comme boucliers humains et continuent de déployer des armes lourdes en milieu urbain et dans les quartiers résidentiels, sous la couverture d'une population pacifique. Comme le conseiller du Président de l'Ukraine, M. Podolyak, l'a révélé récemment au *New York Times*, l'armée ukrainienne emploiera la méthode du combat urbain. Cela veut dire qu'elle continuera d'utiliser des civils comme boucliers humains et de détruire des infrastructures civiles. Les forces russes font de leur mieux pour sauver des vies civiles, conclure des accords afin d'ouvrir des couloirs humanitaires et évacuer les gens des zones de combat. Notre priorité absolue est de sauver la population pacifique d'Ukraine et des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk.

Quant aux aspects généraux du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, je tiens à souligner qu'il importe de prendre des mesures supplémentaires pour promouvoir le rôle des femmes dans le développement socioéconomique des États en situation de conflit armé ou d'après-conflit. Nous devons assurer l'autonomisation économique des femmes, créer des conditions favorables au développement de l'entrepreneuriat féminin et élargir l'accès des femmes aux ressources matérielles et financières, aux marchés, à la technologie et à la propriété intellectuelle. Malheureusement, nos partenaires occidentaux, qui se revendiquent sans fondement les grands défenseurs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, minorent de façon injustifiable la question de l'élargissement de la participation des femmes à la coopération socioéconomique comme élément crucial de la gouvernance mondiale. L'élimination de la pauvreté, le développement des femmes et la garantie d'un accès plus étendu à l'éducation et à l'emploi décent doivent devenir les principaux axes de la coopération internationale. Il est inacceptable d'imposer des mesures coercitives unilatérales aux États. Il est clair que de telles mesures portent principalement atteinte aux intérêts socioéconomiques des femmes.

L'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance à l'égard des femmes et des personnes d'ascendance africaine et asiatique reste tout à fait d'actualité, en particulier pour les États occidentaux. Les politiques coloniales appliquée par ces pays depuis des siècles sont profondément ancrées et se sont transformées en néocolonialisme. Il faut en finir avec ces pratiques, et les femmes doivent jouer un rôle de premier plan dans ce processus.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance. Nous savons gré au Secrétaire général de ses observations, et nous saluons les idées présentées aujourd'hui par toutes les autres intervenantes.

Les structures sociopolitiques discriminatoires ont fait de la violence contre les femmes un phénomène systémique et profondément ancré. Par conséquent, les femmes ont toujours été des cibles faciles dans les situations de conflit armé. Le plus souvent, elles sont des bénéficiaires des processus de paix et de développement.

La trajectoire politique et de développement de l'Inde a permis de surmonter plusieurs difficultés grâce à ses initiatives en faveur des femmes. Qu'il s'agisse du développement des femmes ou du développement dirigé par les femmes, les Indiennes sont le moteur du développement du pays en général. Notre structure de gouvernance est passée d'un modèle dirigé par le Gouvernement à un modèle inclusif et multipartite. En tant que plus grande démocratie du monde, l'Inde constitue un modèle sans équivalent pour une gouvernance tenant compte des questions de genre. Plus de 1,3 million de femmes élues, qui représentent près de 44 % de l'ensemble des représentants élus, dirigent les processus de prise de décisions politiques au niveau local. Les panchayats – des organes locaux élus au niveau des villages – composés uniquement de femmes jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des politiques à l'échelon local en Inde. Vingt États indiens ont pris des dispositions pour réserver aux femmes 50 % des sièges au sein des organes législatifs.

Nos initiatives sont motivées par notre profonde conviction que l'instauration de la paix passe par un environnement propice à la participation et à l'inclusion des femmes dans les processus politiques. Un régime démocratique, le pluralisme et l'état de droit sont des conditions préalables essentielles pour promouvoir ce type d'environnement favorable. Dans le but d'assurer la stabilité dans notre région, nous avons donc souligné l'importance d'une gouvernance inclusive et représentative en Afghanistan, qui prévoit une participation véritable des femmes, conformément à la résolution 2593 (2021). Nous sommes particulièrement préoccupés par le statut inférieur et discriminatoire conféré aux femmes dans la société afghane, qui a notamment des répercussions négatives sur l'éducation des filles afghanes.

Les processus de développement de l'Inde sont guidés par le principe de « participation de tous, prospérité pour tous ». Plusieurs initiatives citoyennes ont été prises pour permettre aux femmes de participer pleinement à l'histoire du développement de l'Inde et d'en tirer parti. Nous avons mis à profit les technologies numériques pour offrir aux femmes un meilleur accès au financement, au crédit, à la technologie et à l'emploi. À cette fin, nous avons ouvert des comptes bancaires en ligne pour plus de 445 millions de personnes, dont plus de 55 % de femmes. Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), cette initiative a permis à près de 200 millions de femmes de bénéficier de programmes de transfert direct d'allocations.

S'agissant des situations de conflit, l'ONU, les organisations régionales et la communauté internationale ont une responsabilité particulière à l'égard des femmes. Il est essentiel de lutter contre l'impunité et de mettre fin à la violence et à l'exploitation dans les situations de conflit. La nature du maintien et de la consolidation de la paix a évolué pour répondre à ces impératifs. À cet égard, il convient de tenir compte des préoccupations croissantes liées à l'utilisation abusive des technologies nouvelles et essentielles. Internet et les médias sociaux peuvent permettre de mieux faire entendre la voix des femmes et d'accroître leur participation. Cependant, les groupes extrémistes et les terroristes utilisent de plus en plus ces outils au détriment des femmes. Ils menacent les femmes actives dans la vie publique, les réduisent au silence, propagent des idées discriminatoires et encouragent la radicalisation violente. Pour lutter contre ces abus, nous avons besoin d'un effort non discriminatoire et collectif, sur la base d'une approche mobilisant l'ensemble de la société.

Ce sont le terrorisme et l'extrémisme violent qui sont principalement à l'origine des violations des droits humains. Ils représentent en outre des menaces persistantes pour la paix et la sécurité mondiales. Il va sans dire que les femmes et les filles sont toujours touchées de manière disproportionnée par les actes de terrorisme. Ces actes méritent d'être fermement condamnés et exigent d'adopter une politique de tolérance zéro. Le Conseil doit porter son attention sur les conséquences du terrorisme sur les droits des femmes.

Les policières et les soldates de la paix jouent un rôle indispensable dans la préservation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les soldates de la paix sont essentielles au succès des missions de maintien de la paix. Leur présence permet aussi d'améliorer l'accès aux civils et aux autres parties prenantes, et elles apportent des compétences supplémentaires aux équipes de maintien de la paix. Les soldates de la paix jouent un rôle important en tant que mentors et modèles pour les femmes et les filles dans les situations d'après-conflit. Elles sont une source d'inspiration en termes de courage et de résilience pour les femmes victimes et les encouragent à défendre leurs droits et à entreprendre des carrières non traditionnelles. L'Inde se félicite de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, qui vise à augmenter le nombre de soldates de la paix. Nous sommes également favorables à ce que davantage de conseillers et conseillères pour la protection des femmes soient déployés, en vue de mettre en place des dispositifs efficaces de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles commises en période de conflit.

L'Inde est prête à collaborer avec ses partenaires pour œuvrer à l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le but de bâtir des sociétés inclusives, pacifiques et résilientes. Tout comme un oiseau ne peut pas voler avec une seule aile, une paix durable ne peut être instaurée sans la participation active des femmes. Nos initiatives et engagements collectifs en faveur de la paix mondiale doivent reposer sur ce principe.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance sur un sujet aussi important que les femmes et la paix et la sécurité. Je tiens également à remercier les intervenants de leurs contributions.

La résolution 2242 (2015) reconnaît le rôle complémentaire que jouent les organisations régionales dans la mise en œuvre de l'ensemble des résolutions du

Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Ces dernières années, le Conseil a fait des progrès s'agissant de renforcer le dialogue avec les organisations régionales en tenant des réunions annuelles, dont les documents finaux reconnaissent leur rôle dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité.

Des initiatives telles que l'examen régional de l'Union africaine sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique et le plan d'action exécutif 2015-2030 pour la protection des femmes arabes établi par la Ligue des États arabes ont contribué aux efforts menés pour garantir que les objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont adaptés aux différents contextes régionaux. De la même manière, les pratiques régionales peuvent contribuer aux efforts soutenus déployés par le Conseil pour faire avancer ce programme.

Lorsque des violences sexuelles sont commises en période de conflit, nous devons continuer d'exiger de toutes les parties qu'elles s'engagent à prévenir et à combattre les violences sexuelles, à adopter une approche axée sur les victimes et les personnes rescapées et à demander des comptes aux auteurs de ces actes. Les acteurs humanitaires doivent aussi être en mesure de venir en aide aux personnes rescapées. Non seulement nous devons prendre conscience du problème, mais nous devons également renforcer, le cas échéant, les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales afin de mieux lutter contre ces violations du droit international humanitaire. Par ailleurs, il a été démontré que la présence de soldates de la paix sur le terrain est utile, et il faut poursuivre les efforts déployés dans ce sens.

À maintes occasions, des femmes invitées à présenter un exposé au Conseil ont plaidé en faveur d'un accroissement du financement des organisations de femmes pour leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel incomparable s'agissant de venir en aide aux femmes et aux filles. ONU-Femmes nous a également rappelé que la planification et le financement des projets font souvent peu de cas des besoins propres aux femmes. Le déficit d'investissement dans l'autonomisation des femmes entrave les progrès dans les domaines des droits des femmes et de l'égalité des genres et rend les femmes moins résilientes en cas de conflit et de prise de pouvoir par la force. Le Brésil continuera à adopter une approche tenant compte des questions de genre en matière d'aide humanitaire internationale. Nous estimons que le financement international doit viser à promouvoir l'égalité des genres en tant que moteur d'une paix durable, et également mettre l'accent sur les initiatives de financement pour garantir la sécurité économique et le bien-être des femmes à long terme. Nous pouvons également continuer à actualiser les mandats de maintien de la paix pour qu'ils soient plus explicites en ce qui concerne la promotion de l'inclusion et de l'autonomisation économiques des femmes, conformément à la résolution 2242 (2015).

Nous devons condamner toutes les actions qui entravent la participation véritable et volontaire des femmes aux processus de paix et à la vie de la société de manière générale. Le Conseil de sécurité doit non seulement agir pour que les femmes soient présentes à la table des négociations de paix, mais également trouver des moyens de protéger de la violence et des intimidations directes celles qui sont invitées à la table et celles qui travaillent sur le terrain. En protégeant les femmes qui s'efforcent déjà de changer les choses dans leurs communautés, le Conseil de sécurité fait également clairement comprendre que sans la participation des femmes, un pays n'a aucune chance de parvenir à une paix durable, et encore moins au développement économique. Faire en sorte que la participation des femmes aux processus de paix soit la norme et revaloriser leur rôle est un moyen très concret de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Plus de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), les femmes sont toujours confrontées aux graves conséquences humanitaires et sécuritaires d'actions arrêtées principalement, si ce n'est exclusivement, dans le cadre de processus décisionnels auxquels elles n'ont pris aucune part. Il est grand temps que les femmes et les filles soient systématiquement et véritablement associées aux décisions qui touchent à leur vie quotidienne et qu'elles soient économiquement autonomes afin de pouvoir faire face aux conséquences désastreuses des conflits et des prises de pouvoir qui entraînent souvent des violations de leurs droits. Le Brésil continuera à appuyer les processus politiques démocratiques inclusifs, prévoyant la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, et les processus constructifs promouvant la fin des hostilités, ainsi que la stabilité, la réconciliation nationale et la paix durable.

M. Biang (Gabon) : Je salue votre leadership, Madame la Présidente, et je remercie la présidence albanaise du Conseil pour l'initiative de cet important

débat, qui nous rappelle la persistance d'un défi commun dont la résonance s'amplifie au sein du Conseil, celui de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans des contextes peu propices à sa mise en œuvre efficace. Un défi qui exige de nous une approche renouvelée, qui nous appelle à unir nos efforts aux niveaux national, régional et global, afin d'accélérer le respect de nos engagements. Je remercie la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^me^ Bahous, l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, M^me^ Diop, ainsi que l'Ambassadrice de l'Union européenne pour les questions de genre et de diversité, M^me^ Ronner-Grubačić, la Secrétaire générale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, M^me^ Schmid, et M^me^ Abu Ghazaleh pour leurs contributions à ce débat.

Les promesses ont été faites aux femmes du monde à Pékin, en 1995, pour l'engagement d'actions concrètes dans 12 domaines critiques, notamment la prise de décisions, les violences, les droits humains, la santé et les conflits armés. Ces promesses ont été réaffirmées à l'unanimité le 31 octobre 2000 par l'adoption, par le Conseil, de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, un tournant historique visant à assurer que les femmes et les filles soient systématiquement et durablement intégrées dans les processus et les institutions de paix et de sécurité. Pourtant, en dépit des progrès réalisés dans la promotion et la protection des droits des femmes et des filles dans plusieurs régions du monde, des lacunes et des lenteurs demeurent en matière d'inclusion politique, sociale et économique, et des préoccupations critiques subsistent en matière d'égalité des chances économiques, ainsi que d'inclusion dans la prise de décisions.

Ainsi, malgré l'élan de mobilisation de la communauté internationale en faveur de la reconnaissance des femmes en tant qu'actrices clefs des processus de paix, force est de constater, près de 22 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), que les femmes et les enfants continuent à être les premières victimes de la fragilité des États, des situations de crise et des soubresauts. Ce terrible constat est amplifié dans les périodes de troubles, à la remorque des changements anticonstitutionnels de pouvoir, qui sont, par essence, des moments d'instabilité et de négation de l'état de droit. L'Envoyée spéciale Diop a souligné l'ampleur des dégâts que les coups d'État, l'extrême violence et les changements critiques causent au programme paix et sécurité en Afrique. Dans ces circonstances de rupture de l'ordre constitutionnel, que de nombreux pays dans le monde ont expérimentées à un moment de leur histoire, les femmes ont souvent payé, malheureusement, un très lourd tribut. Nous le disons de façon claire : les femmes ne doivent plus systématiquement être les victimes de la violence et des atteintes aux droits fondamentaux dans les contextes de troubles politiques. Elles doivent, au contraire, participer pleinement à tous les processus de paix et de prise de décisions, d'autant plus qu'aujourd'hui, il est un fait solidement établi et communément partagé que la participation des femmes à toutes les étapes du processus de prévention et de résolution des conflits contribue à une paix plus durable.

L'Afrique, à travers l'Union africaine, a pris la mesure des enjeux et des responsabilités face au problème de prise du pouvoir par la force, en se dotant d'un instrument juridique audacieux qu'est la Charte africaine contre les changements anticonstitutionnels de gouvernement. Le dernier Sommet extraordinaire de l'Union africaine, tenu à Malabo, y a consacré son agenda, préoccupé par la résurgence du phénomène et son impact sur la gouvernance régionale.

Aujourd'hui, dans certaines régions du monde en proie aux conflits, des femmes de tous âges démontrent qu'elles ont un rôle crucial à jouer pour prévenir les conflits et plaider en faveur d'une paix durable, bien que lors des négociations officielles ou des processus de transition, ces vaillantes artisanes de paix sont souvent écartées, leurs voix pas assez prises en compte et leurs contributions pas appréciées à leur juste valeur. La Directrice exécutive Bahous a égrené différents schémas, des réponses régionales en matière de résilience des femmes dans les situations troubles, notamment en Afghanistan, dans la région du Sahel ou dans la région des Grands Lacs. Cette terrible réalité interpelle à suffisance sur l'ampleur de l'action attendue de la communauté internationale dans le renforcement du leadership des femmes, de leur participation et de leur inclusion dans tous les processus de paix et de prise de décisions.

Le Gabon, qui est parmi les rares pays africains n'ayant jamais connu de changement anticonstitutionnel de pouvoir, mène, sous l'impulsion du Président Ali Bongo Ondimba, une politique qui place les femmes au cœur du façonnement du destin de la société. Les femmes constituent les atouts majeurs de la stabilité et de la paix durable qui sédimentent l'attractivité du Gabon. De notre expérience, il découle de façon évidente que reconnaître aux femmes leur place centrale dans un contexte de paix constitue un catalyseur non seulement de leur

autonomisation, mais également de la dynamisation des paysages socioéconomique et politique, tout en les prédisposant aux modes de règlement pacifique des différends qui pourraient survenir.

Le Gabon demeure constant dans son plaidoyer international en faveur de l'inclusion et de la participation des femmes dans les contextes marqués par la fragilité et les conflits et du renforcement de leur résilience, tout en reconnaissant le rôle de premier plan que les femmes sont appelées à jouer à tous les niveaux des processus de paix et ce, indépendamment des contextes sociopolitiques dans lesquels elle se trouvent, de la prévention des conflits au relèvement post-conflit en passant par les efforts de médiation et de maintien et de consolidation de la paix.

Mon pays se réjouit, une fois de plus, de ce que l'Union africaine ait pris la pleine mesure de son rôle de matrice régionale pour ce qui concerne la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, comme en témoigne l'intensification des actions de la Commission de l'Union africaine visant à promouvoir la participation des femmes à la prévention, à la médiation et à la résolution des conflits.

Dans cette droite ligne, les efforts conjugués de la Commission de l'Union africaine et de l'ONU, par le truchement d'ONU-Femmes et du Bureau de l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, ont mené au lancement du Réseau des femmes d'influence en Afrique, des initiatives dont le rôle a été souligné dans la résolution 2457 (2019). Il est important que ces initiatives fort appréciables, qui comprennent des réseaux de femmes dirigeantes et artisanes de la paix, bénéficient d'un accompagnement financier, logistique et technique tant stable que prévisible, ainsi que d'un renforcement régulier des capacités.

Nous appelons à l'intensification des efforts consentis à l'échelle nationale, régionale et mondiale en faveur d'une mise œuvre inclusive et efficiente de la résolution 1325 (2000). Cela passera inévitablement par le renforcement du partenariat entre l'ONU et les organisations régionales, notamment en matière de coordination de leurs actions sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour conclure, je dirai qu'il nous revient à nous, membres du Conseil, au moyen des organisations régionales et sous-régionales, de pouvoir, indépendamment des conjonctures sociopolitiques, renforcer la résilience, le leadership et la participation des femmes aux processus de paix et de prise de décisions, non seulement pour tenir nos promesses et respecter nos engagements, mais aussi et surtout pour donner une réponse efficace, holistique et inclusive aux défis qui se posent aujourd'hui à la paix et à la sécurité internationales.

M^me^ Gasri (France) : Je remercie à mon tour l'Albanie pour l'organisation de ce débat et pour votre engagement, Madame la Ministre, en faveur des droits des femmes au sein du Conseil et bien au-delà.

Cela a été rappelé par tous les intervenants : les conflits, les coups d'État ou les troubles politiques provoquent de sérieux reculs pour les femmes et les filles, dont on cherche immanquablement à étouffer les voix et à démanteler les droits.

En Afghanistan, les Taliban continuent de renvoyer la moitié de leur population dans les ténèbres. En Ukraine, les femmes subissent de plein fouet les conséquences de l'agression de l'armée russe. De nombreuses défenseuses des droits ou bâtisseuses de paix sont prises à partie ou menacées à travers le monde, y compris des femmes qui viennent témoigner devant le Conseil.

Le Conseil de sécurité a instauré un cadre robuste pour traiter ces difficultés qui n'ont rien d'irréversible. Il importe que le Conseil de sécurité intensifie ses efforts pour mettre en œuvre concrètement ce cadre dans les situations à son ordre du jour, du Sahel au Moyen-Orient, des Grands Lacs à Haïti, ou encore en Birmanie.

Nous l'avons entendu aujourd'hui, les organisations régionales jouent un rôle déterminant pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La France salue les stratégies et les plans d'action adoptés. Nous saluons la création par l'Union africaine du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Nous nous félicitons aussi de l'action des organisations qui ne sont pas représentées aujourd'hui, comme l'Organisation internationale de la Francophonie, ou encore des efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, sur lesquels la Ministre du Ghana est revenue en détails.

La France soutient les partenariats noués par l'ONU avec des organisations régionales, et les organisations régionales entre elles. Nous pensons notamment au partenariat entre l'Union européenne

et l'Union africaine pour l'inclusion des femmes dans les négociations de paix. Nous appelons toutes les organisations régionales à multiplier ces initiatives et à partager leurs pratiques.

Nous devons aussi renforcer, bien sûr, les synergies avec la société civile. À cet égard, nous rappelons le cadre innovant du Forum Génération Égalité organisé avec le Mexique et ONU-Femmes en 2021. Le Forum a permis de mobiliser 40 milliards de dollars de financement afin de soutenir un plan mondial d'accélération pour l'égalité. Nous appelons tous les États Membres à rejoindre le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire et à adopter des plans d'action nationaux.

De son côté, la France continuera de promouvoir une diplomatie féministe ambitieuse et résolue. Nous continuerons de placer la pleine participation des femmes et leur inclusion au cœur de nos initiatives et de nos projets de coopération. Nous ferons de la mise en œuvre de notre troisième plan national d'action une priorité.

Enfin, et pour suivre l'exemple de la présidence albanaise, la France est heureuse d'annoncer aujourd'hui l'endossement des engagements communs des présidences du Conseil sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

M^me^ Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat. Comme vous le savez, il revêt une grande importance pour l'Irlande.

De nombreux orateurs l'ont reconnu ce matin, il s'agit d'un débat hautement pertinent. Le monde est en proie à une prolifération sans précédent des conflits. Parallèlement à la pandémie, nous sommes confrontés à une épidémie de coups d'État, de prises de pouvoir et de territoires par la force et, de fait, de mépris flagrant des droits de l'homme et de l'état de droit.

Dans certains cas, les progrès enregistrés en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité sont en train de s'évaporer – il n'y a qu'à regarder ce qui se passe en Afghanistan. Pour reprendre les paroles prononcées par le Secrétaire général tout à l'heure, dans bien des cas, nous allons dans le sens opposé. Comme il l'a dit, nous sommes en train de régresser.

Nous avons déjà connu de telles périodes de crise par le passé, et nous savons parfaitement que ne pas prendre en compte les questions relatives au genre et aux femmes ne mène à coup sûr qu'à une paix et une stabilité éphémères et souvent illusoires.

La communauté internationale a la responsabilité d'oeuvrer pour faire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une priorité, et non de superviser sa marginalisation. Cette responsabilité nous incombe, à nous qui sommes dans cette salle.

Nous avons aujourd'hui eu l'honneur d'entendre des exposés de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Sima Bahous, et de nos intervenantes de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de la Ligue des États arabes.

Je ne répéterai pas les statistiques honteuses concernant les carences dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et je ne m'attarderai pas non plus sur le manque flagrant d'aide financière et de ressources consacrées aux organisations de femmes partout dans le monde. Ces faits sont indignes. Le Conseil de sécurité sait bien que, sur le terrain, les résultats sont loin d'être à la hauteur des déclarations, des résolutions et des engagements emphatiques.

Les femmes, dans toute leur diversité, continuent d'être mises de côté, représentées de façon symbolique et, pour être franche, elles sont fréquemment totalement oubliées à la table des négociations. Bien souvent, les femmes ne sont même pas présentes dans la salle, et encore moins entendues. Nous ne cessons de répéter la même erreur.

Pour faire écho à la déclaration prononcée par la Directrice exécutive d'ONU-Femmes ce matin, nous ne sommes pas à la hauteur de nos engagements. La violence sexuelle liée aux conflits continue d'être utilisée de manière atroce comme une arme de guerre, comme cela nous a été rappelé sans détour et de manière crue durant la séance d'information sur l'Ukraine (voir S/PV.9056) tenue la semaine dernière.

Aujourd'hui, je voudrais axer ma déclaration sur ce que nous pouvons faire pour modifier cette trajectoire et mettre à profit le caractère collaboratif des organisations régionales en vue de promouvoir l'application urgente et longtemps retardée de notre précieux programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Comment pouvons-nous veiller à ce que la participation des femmes et la prise en considération de leurs voix deviennent une pratique standard plutôt qu'un

aspect envisagé *a posteriori* ? C'est le minimum – le point de départ – en ce qui nous concerne.

Plus de 11 organisations régionales ont adopté des plans d'action ou des stratégies qui portent sur les femmes et la paix et la sécurité. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sera bientôt la douzième, avec son plan d'action régional pour les femmes et la paix et la sécurité. L'Irlande tient à féliciter l'ASEAN de la priorité qu'elle accorde à ce travail, d'autant plus qu'il intervient à un moment crucial sur fond de détérioration de la situation au Myanmar. Nous savons que les femmes ont d'urgence besoin de notre appui. De tels plans d'action sont extrêmement utiles ; mais il est indispensable de les appliquer et d'y consacrer les fonds nécessaires pour en récolter les fruits.

En tant que membre de l'Union européenne, l'Irlande œuvre à la promotion du plan d'action de l'Union européenne pour les femmes et la paix et la sécurité et du troisième Plan d'action pour l'égalité des genres. L'Irlande connaît les avantages de la collaboration, notamment dans le cadre des efforts que nous déployons par le biais du groupe de travail informel de l'Union européenne sur les femmes et la paix et la sécurité, qui nous permet de partager nos expériences et de nous entraider pour faire avancer ce programme essentiel.

Le rôle moteur joué par l'Union africaine dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment grâce au rôle de l'Envoyée spécial, est tout à fait louable. L'Irlande apporte un appui direct au travail essentiel accompli par l'Union africaine, le bureau de l'Envoyée spéciale Bineta Diop et le Réseau des femmes d'influence en Afrique, dont nous saluons les efforts. Il convient de mentionner également le Cadre continental de résultats de l'Union africaine, qui est un exemple non seulement de bonne pratique mais aussi d'un dispositif unique en son genre, dédié aux femmes et à la paix et la sécurité. L'Irlande encourage l'accélération de la mise en œuvre régionale de la résolution 1325 (2000) afin d'appuyer les initiatives des organisations et groupes régionaux en faveur des femmes et de la paix et la sécurité et d'en tirer des enseignements. Malheureusement, alors que des forces tyranniques et patriarcales menacent les avancées durement acquises en matière de paix, nous sommes vivement préoccupés par le recul que nous constatons dans ce domaine. Ce phénomène est particulièrement évident dans les abominables édits des Taliban en Afghanistan qui, comme l'a dit le Secrétaire général, ont réduit au silence et forcé près de 20 millions de femmes et de filles afghanes à se cacher, ce qui est tout simplement inacceptable.

Alors que la violence, y compris la violence sexuelle liée aux conflits, prolifère dans d'autres contextes, comme au Mali, au Myanmar et en Ukraine, nous savons que les femmes et les filles sont souvent prises pour cible et qu'elles souffrent de manière disproportionnée des effets de la guerre. En tant que Coprésidents, avec le Mexique, du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, nous avons travaillé sans relâche au cours des 18 derniers mois pour veiller à ce que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste une priorité pour les membres du Conseil dans le cadre de nos efforts collectifs en faveur de la paix et la sécurité. Le renforcement de la coopération régionale est un des nombreux outils que nous devons utiliser pour mettre fin au retour en arrière sur ces questions. L'Irlande a formulé plusieurs recommandations pour mettre un terme à ce que la Directrice exécutive de l'ONU-Femmes a décrit plus tôt dans la journée comme une régression et pour faire avancer le programme.

Premièrement, outre l'adoption de plans d'action régionaux spécifiques sur les femmes et la paix et la sécurité, nous devons veiller à ce que toutes les initiatives en faveur de la paix et de la sécurité déployées par des organisations régionales tiennent réellement compte des questions de genre. Cela signifie qu'il faut privilégier l'action aux discours. Plus important encore, nous devons appuyer leur mise en œuvre. En d'autres termes, nous devons concrétiser les ambitions qui y sont énoncées, jour après jour. Les organisations régionales sont également bien placées pour dialoguer avec les pays fournisseurs de contingents afin de promouvoir l'inclusion de soldates de la paix dans les missions de l'ONU. L'Irlande considère qu'il s'agit d'une étape cruciale.

Deuxièmement, nous devons dépasser les vieux cloisonnements et élargir notre pensée. Le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, issu du Forum Génération Égalité, est une mine de connaissances pour ses membres, et nous félicitons l'Union africaine d'y avoir adhéré. Nous encourageons les organisations régionales à faire preuve de créativité et même à oser l'innovation pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité de cette manière. Au sein du Conseil de sécurité, l'Irlande, ainsi que le Kenya et le Mexique, ont été à l'origine de toute une série d'engagements en faveur des femmes et de la paix

et de la sécurité au cours de leurs présidences. Il s'agit notamment de s'efforcer de garantir la participation des femmes et la représentation de la société civile dans les débats du Conseil de sécurité. La présence des femmes dans cette salle et à cette table est importante. Comment pouvons-nous étendre ces engagements au niveau régional et faire en sorte qu'ils deviennent la norme ?

Troisièmement, les organisations régionales bénéficient souvent d'un accès singulier aux conflits émergents dans leur voisinage. Nous devons en profiter pour intervenir rapidement, réagir avec fermeté et adopter immédiatement des approches tenant compte des questions de genre, et ne pas reléguer cette question au second plan. Nous saluons les organisations régionales qui dénoncent les atrocités commises dans leurs régions et exhortons celles qui se sont tues jusqu'à présent à s'exprimer.

L'Irlande est pleinement consciente des avantages de la coopération internationale et régionale. Nous en sommes nous-mêmes des bénéficiaires. Avant notre adhésion à l'ONU en 1955 et à l'Union européenne en 1973, nous étions une nation qui cherchait encore à retrouver sa voix après des siècles de colonisation. Depuis que nous avons rejoint l'Union européenne il y a près de 50 ans, l'île d'Irlande a surmonté un conflit au cours duquel les femmes ont dû se battre pour avoir leur mot à dire dans les décisions de paix et pour façonner notre avenir collectif. Nous savons par expérience que sans la participation des femmes, nous n'aurions tout simplement pas obtenu la paix et la prospérité dont nous jouissons aujourd'hui en Irlande. Toutefois, il ne s'agissait pas simplement d'un effort national ou bilatéral. Nous sommes reconnaissants de l'appui de nos partenaires européens et internationaux et du rôle instrumental qu'ils ont joué dans le processus de paix, à l'époque et aujourd'hui. Nous remercions les femmes qui ont insisté pour être présentes dans la salle et assises à la table, où et quand cela comptait. Nous savons l'importance d'une telle collaboration pour instaurer une paix inclusive, et nous la souhaitons pour les autres. Un proverbe irlandais dit que les humains vivent en trouvant refuge les uns dans le cœur des autres. Soyons à la hauteur de cette aspiration.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie le Secrétaire général Guterres de ses observations ainsi que la Directrice exécutive Bahous et les autres intervenantes de leurs exposés.

La Chine a toujours été un partisan, un défenseur et un praticien de la cause internationale des femmes, et a toujours contribué activement au renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En ce qui concerne le thème de la séance d'aujourd'hui, je voudrais partager les trois points suivants.

Premièrement, la stabilité politique est inextricablement liée à l'avancement de la cause des femmes. Depuis l'année dernière, plusieurs pays, de l'Asie à l'Afrique, ont connu des changements sur la scène politique, certains à la suite d'une réaction en chaîne déclenchée par le retrait précipité de forces étrangères et d'autres résultant du déclenchement d'un conflit provoqué par des modèles de gouvernance étrangers mal adaptés. S'il est évident que nous devons rester préoccupés par l'érosion des droits et des intérêts des femmes et par le recul de l'égalité des sexes, entre autres, la communauté internationale doit prendre conscience qu'apporter son appui aux pays qui suivent une voie de développement adaptée à leurs conditions nationales est le seul moyen de préserver la stabilité politique. Il est impératif de respecter la souveraineté et le rôle de chef de file de tous les pays et de s'opposer à l'ingérence extérieure et à l'imposition de solutions extérieures.

Nous devons encourager les programmes régionaux fondés sur les contextes régionaux, aider l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres organisations à tirer pleinement parti de leur rôle, et fournir une assistance constructive pour encourager la transition politique et le dialogue dans ces pays. Nous devons appuyer la participation des femmes locales et des organisations de femmes locales aux processus de paix, en tenant compte de leurs conditions spécifiques. Nous devons veiller à ce que les femmes soient représentées et que leur voix soit entendue dans les négociations de paix et les accords politiques.

Deuxièmement, parvenir à la paix est la meilleure protection pour les femmes. Les victimes les plus durement touchées par les conflits armés sont les membres de groupes vulnérables comme les femmes. Les efforts déployés pour faire face à ces situations ne doivent pas se limiter à la gestion de crise et à l'aide humanitaire. La communauté internationale doit continuer de privilégier la voie du règlement politique, s'efforcer d'éliminer les causes profondes des conflits et intensifier ses efforts pour promouvoir la paix.

L'assassinat de Shireen Abu Akleh, la journaliste d'Al-Jazira, a une fois de plus mis en lumière la situation tragique que vivent depuis longtemps les Palestiniennes. En dernière analyse, si nous voulons éviter que de tels incidents ne se reproduisent, nous devons mettre en œuvre la solution des deux États et rétablir les droits légitimes du peuple palestinien. La Chine apprécie la position juste de la Ligue des États arabes et de ses États membres sur la question palestinienne. La communauté internationale doit collaborer avec la Ligue pour coordonner les efforts visant à instaurer la paix sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, de l'Initiative de paix arabe et d'autres accords internationaux, et faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient avec un sentiment d'urgence accru.

Dans le contexte des combats en Ukraine, le sort des femmes et des enfants a suscité de vives inquiétudes. Nous encourageons l'Union européenne à jouer son rôle et à créer des conditions propices à des pourparlers directs entre les parties pour rétablir la paix. Nous appuyons l'ONU dans la coordination des efforts avec l'Union européenne et d'autres pays de la région pour protéger la vie et les biens des citoyens ukrainiens, y compris des femmes et des enfants, répondre à leurs besoins humanitaires de base et réprimer efficacement la traite des êtres humains ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles contre les femmes et les enfants réfugiés.

Troisièmement, le développement holistique des femmes est l'objectif principal du programme pour les femmes et paix et la sécurité. Les défis à relever à cette fin sont de plus en plus nombreux, compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des conflits géopolitiques qui sont aggravés par les crises alimentaire, énergétique et financière mondiales en cours. L'ONU et les organisations régionales doivent donner la priorité au développement, redoubler d'efforts pour réduire la pauvreté et le sous-développement et lutter contre les autres problèmes qui touchent les femmes, aider plus de femmes à sortir de la pauvreté et de la faim et à parvenir à l'autonomie économique, et créer les conditions propices à leur participation véritable aux processus de paix.

Les femmes qui vivent dans des régions telles que la Corne de l'Afrique et le Sahel sont toujours confrontées à un risque croissant d'insécurité alimentaire. La communauté internationale doit accélérer la fourniture d'une aide alimentaire d'urgence et d'une assistance ciblée. Les pays développés doivent honorer l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur revenu national à l'aide publique au développement. Des dizaines de millions d'Afghanes sont également confrontées aux problèmes de la faim et de la pauvreté. Des initiatives régionales telles que le mécanisme de coordination et de coopération entre les pays voisins de l'Afghanistan s'emploient activement à aider l'Afghanistan à améliorer sa situation humanitaire et à stabiliser son économie. Les pays concernés doivent lever immédiatement le blocus économique et les sanctions unilatérales imposés à l'Afghanistan et restituer au peuple afghan, dès que possible et sans condition, tous les avoirs afghans gelés.

En mars, le Conseil de sécurité a publié la Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité S/PRST/2022/1, sur la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes, appelant à promouvoir l'émancipation économique des femmes et l'élimination de la pauvreté dans la région arabe. Les organismes de développement des Nations Unies doivent mobiliser davantage de ressources pour accélérer le développement des pays arabes et atteindre l'objectif de développement durable 5, relatif aux femmes.

M^me^ Toroitich (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya se félicite des efforts déployés par l'Albanie pour promouvoir nos engagements communs en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les représentants des organisations régionales de leurs idées et de leurs recommandations sur ce sujet important.

Nous nous félicitons du lien qui existe entre la mise en œuvre du cadre normatif du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité et les engagements et instruments régionaux et sous-régionaux, notamment ceux de l'Union africaine. Ils constituent notre cadre de mise en œuvre, tout comme les stratégies et les cadres politiques relatifs aux questions de genre, ainsi que les plans d'action régionaux tels que ceux qui ont été mis en place par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté d'Afrique de l'Est. Le Kenya salue l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général, son appel à l'action et le partenariat entre ONU-Femmes, le Département des opérations de paix et la Commission de consolidation de la paix. Dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ils donnent tous la priorité à la nécessité de renforcer la collaboration et la planification entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

Dans l'ensemble, nous constatons qu'il reste encore beaucoup à faire pour surmonter les difficultés liées à l'harmonisation des bureaucraties institutionnelles avec les partenariats avec les organisations régionales. Toutefois, lorsque ces efforts sont étayés par la volonté politique, ils peuvent contribuer à l'intégration des questions de genre dans les différents aspects de la consolidation de la paix et les opérations d'appui à la paix. J'en veux pour preuve l'élargissement de l'espace politique des femmes en République centrafricaine, l'inclusion des femmes dans la mise en œuvre des mandats et dans les principaux processus politiques en République démocratique du Congo et la représentation des femmes dans la prise de décision et la gouvernance dans le cadre des efforts conjoints déployés par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, l'Union africaine et l'IGAD pour aider le Gouvernement de transition sud-soudanais à mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Il convient de noter que l'Afrique joue un rôle de premier plan au niveau mondial en matière d'élaboration de plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité. En particulier, l'intégration des questions de genre est un élément clef de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de l'initiative « Faire taire les armes » et du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Le Kenya continue de rendre compte de son action relativement à son plan national de mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité par l'entremise du Cadre continental de résultats pour l'établissement de rapports et le suivi de la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité en Afrique. Ma délégation salue la présence parmi nous aujourd'hui de l'Envoyée spéciale Diop et réitère l'appel lancé par le Kenya au Conseil pour qu'il appuie les conclusions et le communiqué publiés à l'issue de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue au niveau ministériel le 22 mars de l'année dernière sous la présidence du Kenya, sur le thème « Femmes, paix, culture et inclusion du genre en Afrique ». Ce communiqué souligne la pertinence d'adopter une approche globale reposant sur les quatre piliers de la prévention, de la protection, de la participation et de la reprise et de l'aide pour la mise en œuvre complète et efficace du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en tenant compte des contextes uniques des pays en conflit armé ou de ceux qui en sortent. À cet égard, j'aimerais souligner deux points.

Premièrement, les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales supposent la mise en place de véritables partenariats avec les réseaux régionaux de femmes, qui jouent un rôle clef pour formuler des solutions adaptées au contexte local, étendre la portée des mesures prises et identifier des possibilités concrètes de mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tenant compte de toute l'information utile, sur la base de la proximité. Cela est particulièrement important dans les situations de fragilité et de conflit, où il faut s'attacher à renforcer et à préserver la paix au niveau local.

Le Conseil doit donc tirer parti des atouts particuliers du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, FemWise-Africa, du Réseau des femmes d'influence en Afrique et d'autres réseaux de femmes et des organisations de défense des droits des femmes. Leur inclusion permettra d'améliorer les stratégies d'évaluation, de prévention et de riposte et fera progresser l'autonomisation, la participation et le leadership des femmes en Afrique, notamment dans les processus de paix et les processus politiques. Nous encourageons également le Conseil à continuer d'appuyer la concrétisation des objectifs de l'exposition intitulée « Quand les femmes prennent la paix en main », présentée par Photoville durant la présidence kényane du Conseil en octobre dernier. Les récits d'artisanes de la paix, de médiatrices, de femmes signataires d'accords de paix et de députées de plusieurs pays, notamment la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Mali, le Soudan du Sud, le Liban, le Yémen et la Colombie, ont démontré les avantages des réseaux de femmes régionaux dotés de ressources suffisantes et qui fonctionnent bien, qui servent de point d'ancrage à leur action.

Deuxièmement, pour établir des partenariats régionaux concrets et durables, il faut investir dès le début dans les efforts en faveur de la participation et de la protection. À cet égard, nous reconnaissons que les coups d'État et les prises de pouvoir militaires ne font qu'aggraver le problème de la protection des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, des femmes journalistes, des représentantes de la société civile et des militantes. C'est pourquoi il faut investir rapidement et durablement dans la participation des femmes à la consolidation et au maintien de la paix par l'entremise de réseaux régionaux, avant que les conflits n'éclatent.

Il faut veiller à ce que les réseaux régionaux de femmes disposent de ressources financières et humaines suffisantes, ce qui devrait promouvoir le renforcement des capacités nationales, la recherche et l'analyse des données, et la formation en matière de médiation, de négociations et de plaidoyer.

Pour terminer, il importe également de mettre en place une infrastructure de justice et de responsabilité capable de fournir un appui juridique, médical et psychologique aux personnes rescapées de représailles et de violences sexuelles et fondées sur le genre dans les situations de conflit.

M. de La Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je souhaite la bienvenue à la Ministre albanaise de l'Europe et des affaires étrangères et je remercie sa délégation d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui Je remercie également les intervenants pour leurs exposés de ce matin, tous protocoles respectés.

Mon pays, dont la politique étrangère est féministe, accorde une grande importance au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, y compris sa mise en œuvre dans une logique globale, en particulier sur le terrain, soit précisément là où le rôle des organisations régionales est fondamental pour combler l'écart entre le discours et la réalité.

Le cadre que nous avons pu ériger pour la participation pleine, égale et véritable des femmes à la consolidation durable de la paix depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) est complété par le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans les pays touchés par un conflit. Ces organisations sont cruciales pour promouvoir le dialogue politique, étant donné qu'elles connaissent directement les acteurs locaux, ainsi que le respect des droits humains, y compris l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.

Le Mexique est convaincu qu'en période d'agitation politique et dans les contextes de prise du pouvoir par la force, l'engagement des organisations régionales est encore plus important, en particulier si elles travaillent main dans la main avec les dirigeantes, les artisanes de la paix et les défenseuses des droits humains, la priorité étant donnée à leur participation de fond au rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Nous voyons la vitesse à laquelle la situation des droits des femmes se détériore dans diverses parties du monde. La violence sexuelle et fondée sur le genre est exacerbée lorsque l'ordre constitutionnel s'effondre. Nous estimons que les points ci-après sont importants.

Premièrement, les plans d'action sur les femmes et la paix et la sécurité doivent être actualisés, avec la participation des organisations de femmes, dans toute leur diversité, et des mouvements féministes locaux, en ménageant assez de souplesse pour les adapter à chaque contexte et en allouant les ressources suffisantes à l'appui des défenseuses des droits humains, qui contribuent à la stabilité au sein des communautés.

Deuxièmement, les capacités devraient également être renforcées aux fins d'assistance aux processus politiques et électoraux, notamment en favorisant la participation pleine, égale et véritable des femmes à la vie publique et à la prise de décisions à tous les niveaux, en veillant à ce qu'elles puissent être aussi bien candidates qu'électrices et en appuyant les mécanismes nationaux d'alerte rapide et d'application du principe de responsabilité face à la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Troisièmement, il faudrait une collaboration, en coordination avec les médiateurs et les envoyés spéciaux du Secrétaire général, entre les différentes opérations de paix et la société civile, y compris les victimes et les rescapées de la violence sexuelle, afin de garantir que les accords de paix contiennent des dispositions précises sur la prise en charge et la réparation en cas de violence sexuelle.

Quatrièmement, les compétences de direction des femmes doivent être valorisées par l'intermédiaire des technologies numériques, en particulier parmi les jeunes femmes et les groupes traditionnellement exclus, comme les femmes autochtones, d'ascendance africaine, réfugiées, veuves, handicapées et lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexes, dans des domaines essentiels, tels que la médiation et la prévention et le règlement des conflits.

Cinquièmement, il faudrait faire davantage la promotion, et nous nous y efforçons en partenariat avec l'Irlande, de l'échange de bonnes pratiques, entre les organisations régionales et sous-régionales, sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités concernant la collecte des données ventilées pertinentes, l'analyse des questions de genre et la construction de synergies avec d'autres acteurs afin de favoriser les connaissances et la

recherche multidimensionnelle sur les conflits, abordées sous l'angle du genre.

Et enfin, sixièmement, il est nécessaire de promouvoir la mise en place de réseaux inclusifs de médiatrices, ou leur renforcement s'il y a lieu, dans les différentes sous-régions, en assurant la représentation de femmes de divers horizons et aux spécialisations variées, par exemple les droits humains, les affaires humanitaires, les communications, le plaidoyer et la négociation, et d'encourager les programmes de mentorat pour les femmes plus jeunes.

Sur ce dernier point, nous saluons le travail des différents réseaux de médiatrices qui existent déjà dans différentes régions, et il nous plaît d'indiquer brièvement que le Mexique travaille avec d'autres pays d'Amérique latine à la mise en place d'un réseau de médiatrices, qui aura pour but d'accroître le nombre de femmes participant à la prévention des conflits et à la médiation, ainsi qu'aux processus de paix au sein et à l'extérieur de la région.

Pour terminer, nous prions ONU-Femmes de renforcer le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, émanation du Forum Génération Égalité, en tant que plateforme pour la mise en œuvre des activités décrites ci-avant, étant donné la diversité et la multiplicité de ses membres, qui comprennent de nombreuses organisations régionales, ainsi que des réseaux de médiatrices et des organisations de la société civile.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices de bien vouloir limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole au Ministre de la coopération au service du développement et du commerce extérieur de la Finlande.

M. Skinnari (Finlande) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Albanie d'avoir organisé cette séance très opportune. J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des pays nordiques : le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Finlande.

Malgré les progrès notables accomplis dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il reste un gigantesque fossé entre les réalisations obtenues sur le papier et leur concrétisation sur le terrain. En Ukraine, nous voyons des déplacements massifs, le massacre aveugle de civils, des attaques contre les infrastructures civiles et des signalements choquants de violence sexuelle et fondée sur le genre et de traite. Les conflits en cours en Afghanistan, au Soudan, au Myanmar et au Mali, pour ne citer que quelques endroits, menacent les fragiles avancées du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la vie et le travail des artisanes de la paix. Il nous faut accélérer drastiquement nos efforts pour combler le fossé qui se creuse. Le rôle des gouvernements nationaux et des organisations régionales et sous-régionales sera crucial à cet égard.

Nous accueillons chaleureusement les organisations régionales et sous-régionales qui participent au présent débat public et appelons à un échange de vues continu et régulier ainsi qu'à une meilleure coordination entre nos actions.

Dans le contexte des coups d'État militaires et des renversements de gouvernement, les organisations régionales et sous-régionales sont souvent cruciales pour élaborer des approches adaptées au contexte. Elles sont souvent les premières à réagir face aux crises et à prendre langue avec les parties concernées pour garantir la protection des civils. Elles sont idéalement placées pour instaurer la confiance et promouvoir le dialogue entre les parties concernées, ainsi que pour offrir un appui à la médiation et une aide à la réconciliation. Elles peuvent influer sur le plaidoyer en faveur de la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes à tous les aspects de la paix et de la sécurité.

L'action des envoyés spéciaux pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau régional doit être dûment appuyée, et les experts dans ce domaine doivent être systématiquement et résolument associés à tous les niveaux et à toutes les étapes de la planification et de la direction des missions des Nations Unies.

Nous devons tous intensifier nos échanges avec la société civile et notre soutien aux organisations locales de femmes et aux artisanes de la paix. Leur connaissance du contexte local est essentielle pour garantir le succès de nos initiatives. Le réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité offre une plateforme importante pour favoriser les échanges et le partage des meilleures pratiques. Il est indispensable d'investir dans l'amélioration et la coordination de la collecte de données, l'analyse des questions de genre et le suivi systématique des résultats dans tous les efforts

de paix pour opérer un changement radical en faveur d'une participation véritable des femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

M^me^ Shoman Khot (Jordanie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je vous souhaite plein succès dans votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je sais également gré aux intervenantes, actrices du changement et défenseuses de l'autonomisation des femmes, de leurs précieuses contributions.

La séance d'aujourd'hui a pour but de tenir les promesses faites et les engagements pris il y a 22 ans, lorsque les États Membres se sont engagés à renforcer la participation pleine, active et véritable des femmes aux processus de prévention, d'atténuation, de règlement et de relèvement à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe. Neuf résolutions plus tard, nous avons adopté des politiques et pris des mesures ambitieuses pour progresser dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et pourtant, nous nous heurtons encore à des difficultés dans la réalisation de nos objectifs.

Déterminée à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la Jordanie élabore actuellement son deuxième plan d'action national pour faciliter l'adoption de mesures coordonnées et globales destinées à intégrer les femmes et leurs vues dans le domaine de la paix et de la sécurité. Ayant accueilli un grand nombre de réfugiés palestiniens et syriens, nous avons également intégré les personnes les plus vulnérables dans notre plan d'action.

Le plan d'action national de la Jordanie, outil essentiel pour promouvoir les interventions nationales, a renforcé les mécanismes de prévention et de protection, qui fournissent des services de prévention et de protection contre la violence fondée sur le genre à plus de 12 000 femmes et filles vulnérables. En dépit des circonstances exceptionnelles nées de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous avons réalisé des progrès notables dans la mise en œuvre de notre plan d'action national.

Nous faisons fond sur les enseignements tirés, les connaissances acquises et les difficultés et possibilités rencontrées dans le premier plan d'action national de la Jordanie, afin de fixer de nouveaux objectifs visant à accroître la participation pleine, active et véritable des femmes à la vie publique et à renforcer le soutien aux efforts de paix et de sécurité déployés par la Jordanie grâce à une approche tenant compte des questions de genre.

L'appui aux organisations de la société civile, aux défenseuses des droits humains et, en particulier, aux organisations de femmes opérant dans les régions en proie à des conflits est capital. Ces acteurs sont dotés de connaissances approfondies et des compétences nécessaires pour édifier une paix durable. Ils jouent aussi un rôle central dans la prévention des conflits, y compris dans l'alerte rapide, et dans la mise en place de processus de paix.

Il ne suffit pas de renforcer les relations bilatérales avec les partenaires régionaux. Des efforts régionaux collectifs menés en collaboration avec les partenaires internationaux pour favoriser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont indispensables. Pour obtenir des résultats optimaux, il est essentiel d'adopter une vision commune qui respecte les particularités de chaque État et garantit un flux de financement souple et durable.

Nous sommes fiers de participer au plan d'action régional établi par la Ligue des États arabes pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Ce plan vise à accélérer les efforts déployés par les États arabes pour promouvoir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, je dirais que l'autonomisation est contagieuse. L'espoir réside dans les interstices de l'incertitude. Et le Moyen-Orient est une région où les jeunes sont déterminés à changer la donne. Il suffit d'aider une femme, de permettre à une fille d'être éduquée pour inverser l'effet domino.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liechtenstein.

M^me^ Oehri (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur un programme qui nous est particulièrement cher et qui produit des résultats spectaculaires sur le terrain depuis sa création, il y a plus de 20 ans. Dans bien des endroits du monde, les femmes sont des agentes clefs du changement politique et contribuent à instaurer une paix durable en jouant, entre autres, le rôle de soldates de la paix, de médiatrices, d'avocates, de journalistes et de défenseuses des droits humains. Pourtant, leur participation pleine et véritable, sur un pied d'égalité avec les hommes, reste l'exception

plutôt que la règle. Trop souvent, les femmes et les filles continuent de subir des menaces, des attaques et des représailles lorsqu'elles défendent la paix, la démocratie et l'état de droit, que ce soit au Bélarus, en Afghanistan ou ailleurs. La protection des droits des femmes va de pair avec les efforts qui sont déployés pour en faire des agentes du changement, notamment en éliminant les systèmes patriarcaux et les stéréotypes de genre préjudiciables.

La situation des femmes et des filles au Myanmar reste très préoccupante, surtout depuis le coup d'État militaire survenu en 2021, en raison de la multiplication des risques de traite, de mariage d'enfants et de violence sexuelle, comme l'a indiqué en début de semaine l'Envoyée spéciale à l'Assemblée générale. Dans sa résolution 75/287, l'Assemblée générale condamne la force meurtrière et la violence qui sont exercées par les forces armées du Myanmar et demande à tous les États Membres d'empêcher les mouvements d'armes à destination du Myanmar. Nous exhortons tous les États Membres à mettre en œuvre en priorité les dispositions de la résolution et appelons le Conseil de sécurité à prendre des mesures complémentaires pour répondre à l'appel lancé par l'Assemblée générale. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est joue également un rôle essentiel dans le cadre des efforts déployés pour offrir un avenir pacifique au Myanmar et assurer la stabilité de la région, notamment grâce à son consensus en cinq points adopté l'année dernière.

L'agression contre l'Ukraine et les violations systématiques du droit international humanitaire par les forces armées russes, y compris le recours aux violences sexuelles comme arme de guerre, causent d'immenses souffrances. Les millions de femmes et d'enfants qui fuient l'Ukraine sont particulièrement exposés à l'exploitation et à la traite des êtres humains. Nous partageons la vision de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à cet égard, et nous nous félicitons des recommandations pratiques qu'elle formule pour éviter que la crise humanitaire actuelle ne se transforme en une crise de la traite des êtres humains. Pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains, il faut aussi associer aux efforts les acteurs du secteur privé et du secteur financier, comme le demande la résolution 2331 (2016). L'Initiative FAST pour la mobilisation du secteur de la finance contre l'esclavage et la traite, lancée par le Liechtenstein, mène des activités pour faire face aux risques liés à ces crimes résultant des flux massifs de réfugiés en provenance de l'Ukraine, tant dans le domaine de la prévention que dans celui de l'inclusion financière.

Pour terminer, nous demeurons préoccupés par le nombre élevé de cas de violence sexuelle et fondée sur le genre contre les femmes et les filles, les hommes et les garçons, ainsi que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes, comme cela a été confirmé par l'organisation All Survivors Project en Afghanistan et en Syrie, entre autres pays. Grâce aux mécanismes de justice pénale internationale, nous avons considérablement progressé en matière de lutte contre l'impunité, notamment à la suite des verdicts historiques rendus par la Cour pénale internationale. Le rôle pionnier joué par le Statut de Rome, caractérisé par son approche tenant compte des questions de genre, peut être une source d'inspiration pour les tribunaux nationaux et régionaux, ainsi que pour les tribunaux spéciaux. Le mois prochain, nous célébrerons le vingtième anniversaire de son entrée en vigueur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rae (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de m'exprimer au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, un réseau informel de 66 États Membres représentant les cinq groupes régionaux de l'ONU, ainsi que l'Union européenne. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, l'Albanie, d'avoir organisé cet important débat.

Je souhaite mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, nous devons continuer de prendre des mesures rapides et concertées pour appliquer pleinement la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité. Sinon, les femmes et les filles, dans des situations et des conditions diverses, continueront à être mises à l'écart des processus politiques et de paix, à vivre dans la crainte pour leur sécurité, à subir des représailles pour avoir élevé la voix et à être soumises à toutes les formes de violence, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre. Si les États Membres sont censés mettre en œuvre les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, je tiens à souligner le rôle que jouent les organisations régionales et sous-régionales. Dans les conflits et les crises, y compris dans les contextes de prise de pouvoir par la force, les organisations régionales et les réseaux régionaux apportent un soutien en matière de prévention, de médiation et de résolution des conflits. Nous les exhortons à promouvoir la participation pleine,

égale et véritable des femmes dans tous les aspects et à tous les niveaux des processus de paix et de sécurité.

Deuxièmement, il est encourageant de constater que nous avons en fait réalisé beaucoup de progrès, et nous saluons les initiatives déjà prises pour renforcer la collaboration, y compris avec l'ONU, afin d'améliorer la ventilation des données et les analyses comparatives entre les sexes, de partager les meilleures pratiques et de coordonner les approches tenant compte des questions de genre et fondées sur les droits de l'homme pour assurer l'inclusion véritable des femmes, en particulier celles des groupes traditionnellement marginalisés. Nous pensons que le rôle consultatif et rassembleur de la Commission de consolidation de la paix peut aussi être d'une grande utilité dans le cadre de ces efforts.

Enfin, il est essentiel que les partenaires régionaux soutiennent des environnements sûrs et favorables pour les femmes qui construisent la paix, les défenseuses des droits de l'homme, les militantes et les défenseuses de l'égalité des genres. Nous appelons tous les partenaires régionaux à se joindre à nous pour fournir un financement rapide et flexible aux femmes et aux organisations dirigées par des femmes en première ligne de la paix et de la sécurité.

Je voudrais dire brièvement, à titre national, qu'en Ukraine et au Myanmar, comme l'ont dit d'autres orateurs aujourd'hui, dont les représentantes de l'Irlande et du Liechtenstein, nous ne pouvons nier le fait qu'il existe des preuves attestant de l'utilisation délibérée de la violence fondée sur le genre comme arme de guerre. Non seulement cette situation est inquiétante, mais, pour être tout à fait franc, elle nous fait reculer, non pas de quelques années, mais de plusieurs siècles.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance.

Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil de sécurité, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.